



Comité de bassin

Séance plénière

23 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal	4
4. Liste de présence	31



Comité de bassin
Séance plénière
23 novembre 2021

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin Séance plénière

Mardi 23 novembre 2021

De 10h à 16h30

(1^{ère} partie de journée : séance plénière **en présentiel et visio Zoom**)

<https://us06web.zoom.us/j/89978661049>

ID de réunion : 899 7866 1049

(2^{ème} partie de journée : tables rondes sur le Varenne de l'eau,
en présentiel uniquement)

Ordre du jour

pour délibération du CB : D
pour information : I

1^{ère} PARTIE DE JOURNEE

INSTANCES

- Élection du/de la vice-président(e) issu(e) du collège des usagers économiques
- Création d'un comité scientifique auprès du comité de bassin Loire-Bretagne D

PLANIFICATION

- Programme de surveillance 2022-2027 D
- Point d'étape sur le Sdage I

COMMUNICATION

- Validation du plan de communication 2019-2021 D

INSTANCES

- Règlement intérieur du comité de bassin I

2^{ème} PARTIE DE JOURNEE

VARENNE AGRICOLE DE L'EAU ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Élaboration d'une contribution du comité de bassin Loire-Bretagne au Varenne agricole de l'eau et du changement climatique : exposés introductifs et débats autour des principales thématiques (programme en cours d'élaboration)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous. Sans plus attendre, je propose de donner la parole à M. le directeur général qui va faire l'appel. Ensuite, nous commencerons nos travaux.

M. GUTTON :

C'est un exercice d'appel que nous avons pris l'habitude de faire depuis le développement de cette participation en distanciel. Cela permet à chacun de prendre place ou de nous rejoindre en ligne. Puis, l'appel permet aussi à ceux qui sont en distanciel de savoir qui est présent ici à Orléans.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

M. le président :

Je salue également la présence de :

- Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement auprès de l'Agence de l'eau ;
- M. Brulé, Dreal de la région Centre-Val de Loire ;
- M. Gutton, directeur général de l'Agence, et ses services que je remercie.

Je présente aussi les excuses de Mme Engström, préfète de Région, qui ne peut pas être avec nous ce matin et qui nous rejoindra cet après-midi. J'ai rencontré, hier soir, Mme la Préfète de Région pour faire le point de l'état d'avancement de nos travaux, que ce soit le Sdage ou la question du Varenne. Nous aurons l'occasion, au cours de la journée, de vous en reparler.

Je voudrais vous préciser que les comités de bassin organisent le 9 décembre à Paris une réunion de travail. Nous l'avons réalisée il y a deux ans maintenant à Lyon. Ce sera l'occasion pour ceux qui souhaitent y participer, de travailler sur nos grands sujets qui sont d'actualité. Je pense notamment aux transitions face au changement climatique et aux grands enjeux des bassins. Il est important que nous puissions, avec nos collègues élus des autres comités, partager un certain nombre d'ambitions.

Ce matin, nous aurons un comité de bassin pas trop fourni, certes avec un certain nombre de points à l'ordre du jour mais sans grandes décisions. Cela devrait nous permettre de clôturer nos travaux avant d'aller manger. Puis, nous parlerons cet après-midi, pour ceux qui resteront, de l'état d'avancement du Varenne de l'eau, sachant que nous avons la chance dans notre comité d'avoir Luc Servant qui anime ces travaux avec Jean Launay. Je pense notamment à la partie 3 du Varenne. Je tiens à remercier Luc Servant et tous les acteurs qui ont participé à la présentation de l'état d'avancement de ces travaux. Il nous est apparu utile de vous en donner l'information car cela va impacter les politiques de l'eau et les projets que nous pourrions mener dans nos territoires respectifs. Il s'agira d'une information que nous souhaitons partager avec l'ensemble des membres du comité de bassin.

Sans plus attendre, à moins qu'il y ait des questions liminaires, je vous propose de démarrer nos travaux et de passer au point 1 de l'ordre du jour, à savoir l'élection à la vice-présidence du comité de bassin pour le collège des usagers économiques.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU COMITÉ DE BASSIN (USAGERS ÉCONOMIQUES)

Point « instances » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Sur ce point, qu'il me soit d'abord permis de remercier M. Fauconnier du travail qu'il a assuré, notamment dans le poste d'intérim du président du comité de bassin qu'il a tenu lors de mon

absence, puis de rappeler sa démission de son poste et la nécessité de proposer une nouvelle élection.

Le comité de bassin élit tous les trois ans un président et des vice-présidents. Il est procédé à ces élections par un vote au scrutin secret à deux tours. Au premier tour, la majorité absolue est requise et au deuxième tour, c'est la majorité relative. Il s'agit donc d'élire un vice-président issu du collège des acteurs économiques du comité de bassin. Y a-t-il des candidatures ?

M. MÉRY :

Bonjour à tous. Je suis candidat à ce poste, dans la continuité de ce qu'a fait M. Fauconnier que tout le collège des industriels remercie de son implication. Il est maintenant en grandes vacances. Il s'agit de reprendre le flambeau pour la représentation de ce collège. Je vous propose donc ma candidature.

Je suis membre du comité de bassin et administrateur de l'Agence de l'eau depuis septembre 2015. Je suis directeur d'une fédération des coopératives agricoles et agroalimentaires de Bretagne, Pays de la Loire et Normandie (Coopération Agricole Ouest). A cette fédération d'entreprises adhèrent à peu près toutes les coopératives des trois régions administratives que je vous ai citées, la plus petite étant les Apiculteurs d'Ille-et-Vilaine.

M. le président :

Je vous précise que seuls les membres du collège des usagers économiques peuvent voter une, deux ou trois fois en fonction du nombre de pouvoirs qu'ils ont. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de procéder au vote.

M. GUTTON :

Nous avons 38 votants dans ce nouveau collège des acteurs économiques. Effectivement, le précédent collège a été divisé entre usagers économiques et non économiques. Nous n'avons qu'un seul candidat : M. Méry.

M. le président :

Nous pouvons clore le vote.

- *Élection à la vice-présidence du comité de bassin (usagers économiques).*
- ***M. Méry est élu à la majorité (28 voix pour, 3 abstentions).***

M. GUTTON :

Nous pouvons rappeler le nom des deux autres vice-présidents : Mme Félix, vice-présidente pour le collège des collectivités et M. Doron, vice-président pour le collège des usagers non économiques.

M. le président :

Nous nous sommes réunis la semaine dernière en bureau pour préparer ce comité de bassin. Nous avons fait un certain nombre de propositions et d'amendements par rapport au dossier qui vous a été transmis. Je vous préciserai en cours de séance les points sur lesquels le bureau a souhaité apporter un certain nombre de corrections.

CRÉATION D'UN COMITÉ SCIENTIFIQUE AUPRÈS DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point « instances » n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour, à savoir la création d'un comité scientifique auprès du comité de bassin Loire-Bretagne. M. le directeur général, je crois que nous étions le seul comité à ne pas nous appuyer directement sur un comité scientifique même si nous avons fait appel, notamment lorsque nous avons parlé de la question de dérèglement climatique, à des scientifiques pour venir apporter leurs contributions à nos travaux. Par contre, nous n'avions pas un comité dédié à notre instance. C'était un souhait du comité de bassin que nous allons aujourd'hui tenter de mettre en œuvre.

M. le directeur général, je vous propose de prendre la parole pour nous expliquer un petit peu la manière dont nous pourrions procéder.

M. GUTTON :

Je vais vous présenter un diaporama en complément des éléments que vous avez déjà. Un engagement avait été pris à la fin de l'année dernière, à l'issue des discussions sur le projet de Sdage, de mettre en place ce comité scientifique. Nous avons travaillé avec le bureau du comité de bassin à la mise en place du dispositif que nous vous présentons aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion lors de précédents comités de bassin de vous faire un point d'avancement sur le sujet.

Le premier point porte sur le choix de l'intitulé. Il a été fait le choix de retenir l'intitulé « comité scientifique du bassin Loire-Bretagne ». Ce comité aurait pour fonction principale d'éclairer les décisions du comité de bassin. Il pourrait émettre des avis sur les sujets stratégiques, produire des synthèses scientifiques à des fins d'études et proposer au comité de bassin des thématiques d'étude. Bien évidemment, l'Agence de l'eau prévoira un budget pour assurer les réalisations de ces études que je viens d'évoquer.

Nous prévoyons qu'il ne soit saisi que sur demande du président du comité de bassin, de la présidente du conseil d'administration et éventuellement de présidents de commission mais en passant par le bureau du comité de bassin ou encore par le comité stratégique plan Loire. Nous avons eu des discussions avec les acteurs du plan Loire. Il n'existe plus de comité scientifique pour le plan Loire grandeur nature. L'idée a été formulée, dans un souci de simplification, de pouvoir s'appuyer sur le même comité scientifique.

Dans l'organisation que nous prévoyons, d'une certaine façon, le bureau du comité de bassin aura un rôle central pour la saisine de ce comité scientifique. Il n'est pas prévu d'auto-saisine du comité scientifique. Je réprécise que c'est bien le bureau du comité de bassin qui dès lors jouera le rôle de filtre par rapport aux demandes qui seraient formulées.

L'objectif est de rassembler une équipe de spécialistes, de chercheurs en activité venant d'un maximum d'horizons disciplinaires, des sciences, des techniques mais également des sciences humaines, sociales et économiques puisque nous nous rendons compte que dans nos sujets, nous avons souvent une entrée un peu technique. C'est d'ailleurs souvent reproché à l'administration mais peut-être que nous avons le même travers dans nos instances. Il est donc nécessaire d'avoir un regard d'autres chercheurs, notamment en sociologie, sur nos sujets.

L'objectif est d'avoir un nombre restreint de personnes. Cela fait l'objet d'un certain nombre de débats. Le débat a encore eu lieu au bureau. On a évoqué une douzaine de représentants. Le bureau a estimé que nous pourrions aller un peu au-delà en fonction des candidatures que nous pourrions avoir pour ne pas nous priver de compétences intéressantes. En tout état de cause, ce comité ne pourra pas réunir l'ensemble des chercheurs des domaines qui nous intéressent. De toute façon – nous l'avons évoqué –, selon les thématiques, le comité pourra faire appel à des experts qui viendraient ajouter leurs compétences à celles du comité scientifique.

Nous avons prévu dans le dispositif une durée comparable à celle du comité de bassin. Je rappelle que l'on ne peut pas être à la fois membre du comité de bassin et membre du comité scientifique. On ne peut pas déléguer ses compétences. Il n'y a pas de suppléants. C'est un mandat bénévole. Toutefois, l'ensemble des charges, notamment de déplacement, seront prises en charge par l'Agence de l'eau.

Nous prévoyons une articulation étroite avec le bureau du comité de bassin, en envisageant que le président et un vice-président ou une vice-présidente du comité scientifique puissent être associés à ces réunions. L'animation et le secrétariat seraient assurés par la direction de l'évaluation et de la planification de l'Agence de l'eau, laquelle est dirigée par Philippe Gouteyron.

Aujourd'hui, il s'agit de lancer la préfiguration de ce comité. C'est l'objet de la délibération sur laquelle vous serez amenés à vous prononcer, sachant que nous reviendrons vers vous en mars prochain pour vous proposer la composition définitive de ce comité scientifique après examen par le bureau. Nous proposons donc que vous donniez mandat au bureau pour pouvoir proposer la composition et également les articles du règlement intérieur organisant le fonctionnement du comité scientifique.

M. le président :

Effectivement, le bureau qui s'est réuni la semaine dernière a décidé de ne pas limiter à douze personnes, dans un premier temps, la composition de ce comité scientifique mais au contraire d'ouvrir un peu plus. Ensuite, nous vous ferons des propositions en fonction des candidatures que nous pourrions recevoir. Il s'agit donc de ne pas avoir cette limite de participation dans un premier temps. Le débat est ouvert. Mesdames et messieurs, vous avez la parole.

M. DEGUET :

Je représente les usagers d'intérêt général, délégué par les APNE et la Sepant (Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine). Vous avez noté que je ne me définis pas négativement par le fait que je serais non économique mais plutôt par le type d'intérêt que nous défendons.

Cette demande de comité ou conseil scientifique est une demande qui court depuis longtemps. Beaucoup de personnes en ont rappelé la nécessité. Je note aussi qu'un grand nombre d'organismes dans lesquels nos associations siègent, tels que les parcs naturels et d'autres, disposent de ces conseils scientifiques. Cela indique bien une vraie volonté et des bilans plutôt positifs.

J'ai aussi participé, comme un certain nombre d'entre nous ici, aux travaux sur le plan Loire. Je crois pouvoir dire que chaque fois que nous discutons un nouveau plan Loire, la question du conseil scientifique revient. Ce n'est pas du tout un hasard, c'est parce qu'il s'agit d'un vrai besoin.

Maintenant, je me pose la question : comment se fait-il que vous nous proposiez un comité alors que toutes les instances que nous connaissons, pratiquement sans exception, sont des conseils scientifiques ? Comme je ne pense pas que vous changiez la dénomination sans avoir une intention, je suis allé regarder quelle était la vôtre. J'ai lu que premièrement, c'était lié au caractère restreint du nombre de participants et que deuxièmement, c'était lié probablement aussi à la façon dont vous envisagiez les tâches de cette instance.

Nous savons bien que là, nous sommes sur des nuances. En même temps, les nuances ont un sens. Si vous avez choisi de changer le terme, il y a forcément une intention et c'est cette intention que j'ai envie de contester.

La première chose, c'est que si je regarde ce que vous décrivez, un comité est une réunion de personnes déléguées par une assemblée, par une autorité et qui constitue un organe collégial de gestion, de consultation et de décision. Le conseil, vis-à-vis de l'instance qui l'a nommé, a une forme d'autonomie qui est bien supérieure par rapport au comité. Je pense que c'est une erreur de vouloir le limiter trop strictement.

De même, je pense que c'est une erreur de lui donner une fonction de gestion parce qu'il y a un risque fort de confondre petit à petit le conseil scientifique avec les travaux techniques que fait l'Agence. De ce point de vue-là, je veux dire que nous avons des personnels qui, sur le plan technique, sont d'une vraie compétence. Je ne voudrais pas que cela morde, que petit à petit, on

fasse faire des choses au comité scientifique qui viennent empiéter sur ces tâches-là. Nous avons absolument besoin d'avoir un regard qui échappe à la gestion immédiate et que ce regard-là est, d'une certaine manière, porté dans le terme.

En tout cas, il y a au moins trois éléments qui me semblent converger : le changement de terme, la composition et probablement aussi la liste des organismes qui sont indiqués comme devant être sollicités, que je trouve beaucoup technique et pas suffisamment pertinente en termes de recherche plus fondamentale, plus universitaire.

Sur les deux derniers points, j'ai entendu la proposition du président de ne pas limiter le nombre, donc cela fonctionne pour moi.

Concernant le choix, c'est évidemment une question de confiance par rapport à tout le travail de recrutement. Je ne veux pas poser des questions qui seront vues plus tard. Simplement, la délibération qui est très large sur toutes ces questions, par le nom, me semble fixer une intention. Personnellement, je ne suis pas d'accord avec cette intention. Je préférerais que nous ne nous distinguions pas de tous les autres organismes et que nous gardions le nom de conseil scientifique.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme GÉRARD :

Comme l'a rappelé M. Deguet, c'est extrêmement intéressant que nous disposions d'un outil scientifique en interne. Ce qui m'a interpellé, c'est que dans la liste des thématiques qui seraient représentées dans ce comité, je n'ai pas retrouvé la biologie, la vie animale, la vie humaine. Je trouve que c'est quelque chose qui est important. Nous sommes à l'aube de problèmes concernant tous les résidus médicamenteux. Nous pouvons constater sur le terrain des effets délétères que nous ne savons pas encore qualifier et quantifier, notamment concernant les poissons. Si nous n'abordons pas les questions de santé, que ce soit animale ou humaine, je pense que nous allons passer à côté d'enjeux majeurs dans les années qui viennent. Je serai vigilante sur comment vous allez aborder la partie « santé ». Le prisme écotoxicologie me semble un peu limité.

M. PIRIOU :

Je suis délégué des associations de protection de la nature au bureau du comité de bassin. Dans les réunions du bureau, j'ai beaucoup soutenu cette création du comité ou conseil scientifique. L'important, c'est d'avoir des missions. Même avant de faire partie du bureau, j'y étais très favorable. Je me suis rendu compte que dans la révision du Sdage, nous manquons de références scientifiques et d'experts pour nous épauler dans cette révision du Sdage. Si nous avions eu ces experts et ces références avec nous, nous aurions évité certains débats qui ont traîné. C'était une évidence qu'il fallait ce comité scientifique auprès de nous pour la révision du Sdage. Les élaborations futures du prochain Sdage en bénéficieront. Pour moi, c'est indispensable.

Ensuite, je pense qu'il faut des structures de recherche scientifique publiques dans ce comité scientifique. Le mot « publiques » est important.

M. NOYAU :

J'interviens au nom de la profession agricole, et je vais faire quelques ajouts.

Premièrement, pas d'auto-saisine... Vous l'avez rappelé.

Deuxièmement, pas de déclaration... Le comité ne doit pas faire de déclaration. C'est arrivé en Seine-Normandie où le conseil scientifique s'est permis de faire des déclarations publiques. Pour nous, le comité travaille pour le comité de bassin.

Je rejoins M. Deguet : attention, il ne faut pas remplacer les collaborateurs de l'Agence de l'eau. C'est évident. Ce sont vraiment des demandes supplémentaires pour avoir un avis précis sur une thématique précise. Ce n'est pas de l'open-bar. Nous ne ferons pas travailler le comité scientifique en permanence. Nous ne le ferons travailler que quand il y a un intérêt qui peut venir d'une

commission, laquelle fait remonter au président ou au directeur que nous avons un intérêt, un besoin d'avoir une connaissance sur une thématique.

Pas de conflit d'intérêts... Nous souhaiterions avoir la déclaration de chaque expert, le récapitulatif de toutes les publications de chaque expert.

Ce sont les demandes que la profession agricole formule.

M. GAULANDEAU :

Je suis représentant des groupements d'agriculture biologique du bassin. Je suis favorable à cette orientation. Nous sommes tout à fait d'accord pour cela. Simplement, j'ai bien noté que la liste n'était pas fermée. Puis, un point qui me semble important mais que je n'ai pas forcément retrouvé, cela concerne la vie des sols et les pédologues. Je pense qu'ils pourront être ajoutés si nécessaire dans l'ordre du jour ou dans les questions traitées.

M. SERVANT :

J'interviens pour les chambres d'agriculture. Pour aller dans le sens de M. Noyau et surtout pour appuyer sur la clarté du rôle de ce comité par rapport à la prise de décision, ce n'est pas une instance qui doit prendre des décisions ou s'exprimer. Nous avons vu que dans d'autres agences, il y a eu effectivement des prises de position du comité. Il faut que ce soit bien clair, c'est une instance de conseil ou d'apport de connaissance et de science. C'est absolument indispensable.

M. LE COAT :

Je jugerai les résultats à la fin. Le problème, c'est le relais entre nous et les territoires. Force est de constater aujourd'hui que cela ne marche pas quand cela devrait marcher. J'ai participé il n'y a pas très longtemps à la CLE (commission locale de l'eau) de mon secteur. J'ai demandé aux élus qui étaient présents s'ils étaient intervenus dans le cadre de l'enquête concernant le futur Sdage. Premièrement, la question a été une surprise. Deuxièmement, la réponse n'a pas été une surprise parce qu'aucun n'est intervenu.

On gère l'ignorance. Pourquoi voulez-vous que cela change... ? Cela marche ainsi... Savez-vous qu'actuellement, sur le territoire français, une entreprise procède à de nouvelles installations d'épuration des eaux, avec un procédé qui s'appelle le procédé Nereda. Ce n'est pas la peine d'aller chercher les chercheurs. Cela repose sur un brevet néerlandais. C'est peut-être là le problème. Quand vous voyez le résultat de ce brevet, je peux vous dire que les choses ont changé. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas tellement un groupe de chercheurs. Je préfère avoir un groupe de trouveurs qui ont déjà trouvé. Il suffit de regarder et de faire une veille technique, et cette veille n'existe pas.

M. DORON :

Je suis représentant des usagers non économiques et plutôt fier de l'être au demeurant puisque nous sommes là aussi pour exprimer la voix d'un certain nombre d'acteurs qui n'ont pas forcément toujours voix au chapitre.

Je ne reviendrai pas dans le détail du débat sur le comité ou le conseil scientifique. Je crois que chacun a pu comprendre que selon que l'on parle de comité ou de conseil, ce n'est pas du tout la même chose. L'ambition affichée est d'aller chercher un éclairage, un appui technique pour éclairer à la fois le débat, la prise de position et la décision politique qui nous revient collégalement parlant, et ce, quels que soient nos horizons. Cette question demeure malgré tout. Le mot « comité » en atténué, me semble-t-il, la portée. Cela concerne l'écriture même du terme.

Je voudrais rappeler trois éléments fondamentaux qui me paraissent essentiels et je finirai par la question de la liste pressentie. Il est assez surprenant de voir quelquefois tout et son contraire. Le premier point fondamental – cela a été dit –, c'est le fait que l'on s'appuie sur de la recherche fondamentale et universitaire.

Le deuxième point, c'est le fait que l'on s'appuie sur des structures de recherche publiques. Cela a été redit et j'insiste bien. Là aussi, cela me paraît essentiel. C'est le garant de tout risque que nous

pourrions voir venir qui enlèverait tout l'intérêt et l'enjeu qui est associé à la création de ce comité ou de ce conseil.

Enfin, cela a été dit, pas de conflit d'intérêts... Or, dans la liste, j'en ai identifiés au moins deux, dont je tairai le nom mais pour lesquels nous voyons bien qu'il y a une proximité réelle avec des acteurs économiques. C'est une certitude. Qui plus est, par rapport à un pôle recherche et développement que j'ai vu sévir sur le plan national Anguilles, force est de constater que cela a été une forme d'instrumentalisation pour reculer les échéances en matière de respect des obligations qui étaient associées aux ouvrages identifiés comme prioritaires. Force est de constater qu'aujourd'hui, avec le débat parlementaire qui a suivi la loi Climat et Résilience, le résultat est là. Pour ces ouvrages, nous voyons bien que l'objectif a été atteint mais pas forcément celui qui allait dans le sens de l'intérêt général.

Voilà, M. le président, les quelques remarques et les points qui me paraissent essentiels si nous ne voulons pas nous tromper de chemin et de voie.

Mme ROUSSET :

Je voulais me réjouir de l'arrivée de ce comité parce qu'au terme de nos différents travaux, nous nous rendions bien compte que nous avons besoin d'être épaulés, de partir de l'avis scientifique et en sciences humaines. J'insiste beaucoup sur la sociologie et l'organisation des populations et de la société. Après tout, c'est ce que nous avons à gérer sur les territoires. Certes, nous gérons les activités de cette population mais nous gérons d'abord une population et cet aspect est oublié.

Ainsi, je me réjouis que nous ayons enfin un groupe de personnes vers qui nous pourrions nous tourner et qui pourront nous expliquer des choses. J'entends bien les propos de M. Deguet qui estime que ce ne serait pas la bonne appellation pour qu'ils aient l'ouverture pour pouvoir nous apporter ces explications quand nous en avons besoin. Je ne veux pas travailler sur le vocable mais j'entends la remarque.

J'entends aussi la remarque de M. le Coat parce que finalement, ce qui compte au bout du bout, c'est que nous arrivions à faire et que nous soyons concrets et pragmatiques. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons du mal à arriver jusque-là parce que déjà, nous ne savions pas trop d'où nous partions et vers où nous allions. Nous sommes chaque fois sur du « macro ». Or, sur les territoires, nous gérons du « micro » pour aller vers du « macro ». Le « micro », nous ne sommes pas bons pour l'exploiter. J'espère donc beaucoup que nous ne travaillerons plus avec des bilans qui ont 20 ans d'âge dans leurs éléments et qui nous servent à faire de la prospective et que ce conseil aura cette mission de nous donner des documents actualisés.

M. POINTEREAU :

Je suis assez réservé sur les comités scientifiques en général. Nous voyons bien que la crise de la Covid a montré les limites du comité scientifique qui a été créé, avec un certain décalage parfois entre les prises de position et les décisions. Les politiques en général se dessaisissent de plus en plus de leurs obligations et de leur responsabilité. Le principe de précaution en est-il la cause ? Peut-être... Avec tout cela, nous nous privons quelque part de notre liberté d'action.

D'ailleurs, nous nous demandons même pourquoi nous avons maintenant des élus qui sont désignés soit par le peuple, soit par des collèges comme au comité de bassin Loire-Bretagne ou de façon générale dans tous les comités de bassin. Quelque part, cela remet en cause notre légitimité et aussi la légitimité de nos services techniques. C'est un peu la réserve que j'émetts.

Après, il faut évidemment, si cette instance scientifique se met en place, qu'il y ait une garantie de son indépendance, que ce soit vis-à-vis des ONG ou des partis politiques et qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts.

Puis, il faut qu'un éclairage nous soit donné sur les différentes questions que nous nous posons, sans prise de position de ce comité scientifique. Ces comités scientifiques font douter finalement de la capacité des élus à gérer les crises, à gérer certains domaines comme l'eau aujourd'hui.

Je souhaite que nous mettions beaucoup de réserves sur ce comité scientifique. En tout cas, s'il est créé, que son rôle soit vraiment limité à seulement donner un éclairage, qu'il ne s'autosaisisse pas et qu'il n'ait pas des avis sur tout et des prises de position en permanence.

M. MÉRY :

Je représente les usagers économiques. En fait, nous sommes tous usagers économiques, non économiques, élus... Nous arrivons au comité de bassin par une désignation de parties prenantes. Par conséquent, nous sommes tous influencés par nos cercles socioprofessionnels ou d'activité.

L'intérêt de ce comité qui nous est proposé est de contribuer, par ses éclairages, à la hauteur de vue qui est demandée au comité de bassin, modulo les précisions qui ont été données, donc pas de substitution au rôle du comité de bassin et pas de communication extérieure. La question des conflits d'intérêts, qui a été très justement soulevée, permettrait justement d'éviter les dogmes, mais aussi de nous sortir de ces situations dues à nos influences respectives. De ce point de vue-là, je trouve que la liste qui nous est proposée est vraiment intéressante par la pluralité des avis ou des sensibilités qu'elle propose.

L'intérêt et l'enjeu d'un comité scientifique, c'est bien de permettre de prendre de la hauteur et de ne surtout pas se substituer à la mission qui nous est confiée ici au comité de bassin, d'émettre des avis et de prendre des orientations pour le long terme. De ce fait, je le trouve très intéressant. J'encourage les industriels à la constitution de ce comité qui n'est pas un abri, qui ne doit surtout pas être un abri à la prise de décision mais qui doit, au contraire, responsabiliser chacun au regard d'apports scientifiques bien précis.

Mme AUBERT :

Il est certes très utile d'approfondir un dialogue avec la communauté scientifique de façon à éclairer nos avis, mais nous en avons surtout besoin pour un certain nombre de sujets qui suscitent des débats, des polémiques ou des controverses.

Par ailleurs, un comité scientifique soulève un certain nombre de difficultés en termes d'organisation et d'institutionnalisation, notamment dans le choix des organismes mais aussi dans la désignation des personnes au sein même de ces organismes. Je vous passe les querelles d'égo, de hiérarchisation, de rivalité qui peuvent se poser dans ce genre de circonstance, particulièrement au moment de désigner le président, le vice-président, puis au moment de définir le fonctionnement. Quand je vois que nous passons déjà beaucoup de temps à discuter de nos propres règlements intérieurs, je ne voudrais pas que nous nous lancions encore dans des discussions interminables là-dessus.

Plutôt qu'un comité, il nous serait peut-être plus utile, plus fluide et plus efficace de constituer un réseau d'une communauté scientifique très présente et très diverse dans notre bassin comme ailleurs sur des thématiques bien identifiées. Il faut partir de ce dont nous avons besoin. Nous n'avons pas besoin en permanence d'avis scientifiques sur tous les tenants et aboutissants et toutes les décisions du comité de bassin.

En revanche, sur des thématiques sur lesquelles nous aurions des difficultés à nous prononcer ou sur lesquelles les controverses seraient très vives, nous pourrions faire appel à un réseau de scientifiques bien identifiés et un certain nombre de référents, d'experts qui sont compétents et qui sont capables de donner un avis éclairé sur le sujet en question. En effet, les scientifiques dont nous parlons sont tous très spécialisés. Il y en a peu qui sont à même de se prononcer ou de dire des choses sur tous les sujets qui nous sont soumis.

Je suis un peu réservée sur l'aspect institutionnel d'un tel comité. Je serais davantage favorable à un réseau. Certes, cela demande un travail d'identifier les compétences auxquelles nous pouvons avoir recours sur telle ou telle thématique, tel ou tel sujet. Il s'agit aussi, de notre côté, d'identifier précisément nos besoins et ensuite de faire appel à ces réseaux bien déterminés et de personnalités autant que de besoin et au moment opportun, quitte à organiser au sein du comité de bassin des séances d'information et de débat sur tel et tel sujet précis. Cela éviterait d'avoir à choisir des personnes, avec aussi tous les problèmes de disponibilité. Toutes ces personnes travaillent beaucoup, sont très sollicitées. Nous risquons d'avoir des problèmes pour organiser des réunions où les uns ou les autres puissent être présents au bon moment.

Je serais donc plutôt favorable à un réseau bien organisé, fluide et auquel nous puissions avoir recours autant que de besoin plutôt que de se lancer dans la constitution, l'institutionnalisation et l'édiction d'un règlement intérieur pour un éventuel comité scientifique.

Mme MOATAR :

Je suis scientifique et je me réjouis de cette discussion que nous avons. J'ai aussi l'écho des autres conseils scientifiques où cela fonctionne très bien, avec un grand nombre de chercheurs de disciplines variées. Je me félicite aussi que l'on n'ait pas limité le nombre à douze personnes parce que c'est impossible. Effectivement, nous sommes tous occupés. J'adhère complètement aux propos de Mme Aubert, il est difficile de mobiliser les scientifiques, surtout lorsque l'on veut avoir en même temps les sciences humaines et sociales, les sciences techniques, c'est-à-dire un conseil interdisciplinaire.

Ce qui me gêne aussi, c'est cette partie « comité scientifique ». Il est vrai que je n'avais pas vu la différence. Là, je commence à comprendre et cela me gêne. Du coup, je suis pour un conseil scientifique, comme toutes les autres agences de l'eau en disposent, avec des disciplines variées qui peuvent éclairer le comité de bassin sur des questions spécifiques.

M. PAGESSE :

Je représente les collectivités. Je suis personnellement favorable à la mise en place d'un conseil ou d'un comité, je n'ai pas d'avis très tranché sur la dénomination. Il faut que nous nous laissions la possibilité d'aller chercher les compétences, y compris sur une thématique que nous n'avons pas forcément identifiée au départ, avec un peu de souplesse dans notre approche selon un certain nombre de questions que nous serions plus ou moins amenés à nous poser.

À ce titre, je peux même vous donner un exemple : n'aurions-nous pas besoin d'un modélisateur en fonction de l'évolution du climat ? Nos responsables nationaux parlent de temps en temps de ré-industrialisation. Quels sont les besoins d'aujourd'hui et peut-être de demain en fonction de l'évolution de ces paramètres ? Quel déficit ou excédent projeté, y compris dans la disponibilité de l'eau de notre bassin ? C'est juste pour vous donner un exemple. Il ne faut pas que ce soit figé.

Tout à l'heure, un collègue agriculteur a parlé de la vie du sol qui est incluse dans l'agronomie. L'ensemble de ces paramètres ne doivent pas être figés.

J'entends bien qu'il faut de l'indépendance mais pour avoir dirigé dans une vie antérieure un certain nombre d'équipes de recherche, vous avez aussi beaucoup de personnes qui sont dans des unités mixtes, qui travaillent avec le privé. Il faut faire attention, si nous voulons avoir la compétence, de ne pas exclure certains profils, tout en ayant des chercheurs qui viennent du public. Si les personnes sont isolées et qu'elles travaillent seules dans leur coin, ce n'est pas forcément une reconnaissance d'une capacité intrinsèque du secteur. Les chercheurs ont une cervelle, ils sont capables de distinguer, selon le travail qu'ils ont à fournir, s'il y a collusion ou pas. Puis, s'ils sentent qu'il y a une collusion, ils nous le disent. C'était juste quelques remarques pour abonder dans le sens de la création d'un conseil.

Mme HAAS :

Je suis élue à la ville de Tours. Je voulais intervenir d'abord pour nous féliciter de cette avancée. Je m'interroge effectivement sur la raison de notre choix qui va vers le comité sachant que tous les autres comités de bassin sont allés vers un conseil. Il est vrai que le terme « conseil » me paraît plus adéquat.

Puis, en tant qu'élue, je voulais revenir sur le fait de dire qu'un conseil ou un comité puisse faire douter des capacités des élus. Je ne suis pas du tout d'accord. Je pense le contraire. Nous avons des changements très rapides. Les crises climatiques nous surprennent tous les jours. Nous avons vraiment besoin d'aide pour travailler avec l'ONF régulièrement. Clairement, tout le monde cherche de l'aide. Nous avons vraiment besoin de ce dialogue pour pouvoir construire quelque chose de pérenne.

La pérennité, c'est aussi d'avoir quelque chose qui soit institutionnel. Je ne suis pas complètement d'accord avec l'idée que l'institutionnel ne soit qu'un problème. Certes, cela pose des questions. Cependant, cela permet aussi une pérennité de l'action, de nous dire qu'avec ce comité ou ce conseil, nous avons un outil qui va être à notre service pour engager les transformations.

M. MARY :

Je suis président de l'EPTB Vilaine et président de Redon Agglomération. Je m'interrogeais sur l'association des élus du comité de bassin à ce conseil scientifique, sur le fait d'avoir des travaux séparés, d'un côté scientifique et de l'autre « élus », puis sur l'intégration d'élus dans cette structure pour être associés à la définition des problématiques et des questionnements, dans l'évolution des éléments de préparation de réponses et d'expertises, et ensuite dans la livraison.

Au-delà de la composition, ce qui m'interpelle, c'est tout simplement le dialogue entre élus et scientifiques, comme on peut avoir le dialogue entre élus et techniciens. Il ne faudrait pas que les élus se sentent écartés, qu'il y ait d'un côté les sachants et de l'autre les élus.

M. LE COAT :

Je suis surpris que nous n'ayons pas une activité transversale avec les autres agences de l'eau. Les questionnements que nous aurons ont peut-être déjà été posés parce qu'ils ont de l'avance sur nous, parce que des comités sont déjà en place. Il faut qu'il y ait une information générale au niveau des territoires français sur ce qui a déjà été accompli. Il faut que la communication soit transversale et verticale.

M. DEGUET :

Je vais commencer par une remarque générale. Je n'ai pas peur des avis des conseils scientifiques même quand ils n'ont pas le même avis que moi au premier abord. Je suis assez d'accord avec M. Méry, nous avons tous besoin de prendre du recul et d'être capables de nous poser des questions. Pour autant, je ne confonds pas le rôle des personnes qui décident et le rôle des personnes qui conseillent. D'une certaine manière, c'est une incompréhension de ce qu'est la science de penser que la science vous donne des directives et que c'est une instance de direction.

Fondamentalement, la science fonctionne sur le doute et progresse sur le doute. Par conséquent, penser que des conseils scientifiques puissent donner des conseils techniques constitue une profonde erreur par rapport à la science.

Je suis donc très favorable à ce que ce soit des conseils scientifiques. Le terme n'est pas totalement anodin. Je vais donc vous demander de voter sur le terme : je propose qu'il y ait un vote sur les termes « conseil » et « comité ». Je pense qu'il y a quelque chose derrière cette question qui est intéressante.

Pour le reste, bien entendu, je trouve que la discussion est complètement intéressante. C'est vraiment un progrès, non seulement que l'on envisage de faire un conseil ou un comité mais qu'en plus, nous ayons ce genre de discussion ici parce que cela nous permettra à tous de progresser.

Sur la suite, je fais confiance au bureau pour tenir compte des différentes données qui ont été développées ici. Ma seule demande porte sur le terme.

M. le président :

Je vous propose que nous en restions à notre délibération. Je vous précise qu'il ne s'agit pas de décider, il s'agit de parler de préfiguration. Je retiens l'idée de ne pas restreindre les disciplines. Un certain nombre d'acteurs ont fait des propositions. Vous nous en faites part et nous déciderons ensemble. S'il faut rajouter des choses sur la santé animale, sur les sols, nous le ferons et nous en discuterons. Nous aurons l'occasion de revoir ce dossier. Vous avez entendu que le bureau a souhaité ne pas limiter à douze personnes. Nous sommes donc complètement ouverts.

J'ai bien entendu les propos de Mme Aubert. Je ne voudrais pas non plus que l'on dise que le comité de bassin Loire-Bretagne ne s'est jamais appuyé sur des expertises scientifiques parce que c'est faux. Quand nous avons eu à parler du changement climatique, nous avons fait appel à des experts, que nous remercions d'ailleurs. Nous en avons besoin parce qu'il y a tellement d'inconnu et d'incertitude. Nous avons besoin des scientifiques. Je souhaite que nous concrétisions un partenariat plus fort. Comité ou conseil, j'ai envie de dire que le débat n'est pas là aujourd'hui. Laissons les choses se préciser.

J'ai eu l'occasion, en tant que président du conseil d'administration de l'OFB, de travailler sur le conseil scientifique de l'OFB. Ce sont des discussions à n'en plus finir. Comme l'a dit Mme Aubert,

entre les uns et les autres et les problèmes de personnes... Il faut savoir ce que nous voulons. Nous allons donc travailler le sujet. Puis, nous reviendrons devant vous.

Ce que je vous demande aujourd'hui, c'est un vote sur cette préfiguration. À partir du moment où nous faisons deux ouvertures très claires sur le nombre et sur les compétences, je souligne le besoin de garder cette légitimité du comité de bassin, mais le besoin aussi d'expertise pour nous aider à la décision. C'est de cela que nous avons besoin pour nous aider tous à la décision. Je vous propose d'en rester à la délibération initiale et de passer tout simplement au vote.

M. GUTTON :

Cette fois, tous les collègues participent au vote. Le projet de délibération est à la page 13 de votre dossier de séance.

M. le président :

Le vote est ouvert. J'ai noté, M. le directeur, que beaucoup d'intervenants ont fait l'éloge des services techniques qui contribuent aux analyses du comité de bassin.

M. GUTTON :

Il n'est pas prévu de baisser la garde du côté de l'Agence de l'eau en raison de la création d'un comité ou d'un conseil scientifique.

M. le président :

Je vous propose de clore le vote.

- *Création du comité scientifique du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (119 voix pour, 5 voix contre, 8 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-16 du 23 novembre 2021.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE 2022-2027

Point « planification » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Je vous propose de donner tout de suite la parole à M. Taufflieb, président de la commission Planification, sur le sujet.

M. TAUFFLIEB :

La commission Planification a effectivement travaillé sur le programme de surveillance. Vous avez le document de travail à la page 5 du dossier complémentaire, points 1 et 2.

Je rappelle la règle. Il ne s'agit pas aujourd'hui de vous présenter le programme lui-même mais bien son articulation. Conformément à l'article 8 de la directive-cadre sur l'eau, chaque bassin doit élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance de l'état des eaux pour essayer de dresser un tableau cohérent et complet de la situation des masses d'eau, tant en qualité qu'en quantité. Cette obligation concerne les eaux de surface, les eaux souterraines et les zones protégées.

Pour contrôler cette surveillance, nous faisons appel à différents réseaux de contrôle qui seront mobilisés selon la nature des masses d'eau et les objectifs visés par le programme de surveillance.

À chacun de ces réseaux est assignée une station de mesure, avec des stations qui sont évidemment communes à plusieurs réseaux.

Selon le réseau de contrôle, un arrêté national déclinant la directive-cadre sur l'eau définit pour chacun des paramètres les éléments de contrôle, c'est-à-dire le nombre annuel de mesures, la fréquence de ces mesures durant le cycle des six ans concernés par le programme.

Ce programme de surveillance est composé de neuf chapitres relatifs chacun à une surveillance spécifique. Chacun de ces chapitres décrit de façon identique le processus de surveillance qui sera engagé.

L'État et ses établissements publics sont les principaux opérateurs de la surveillance de l'état des eaux. Cette surveillance s'opèrera soit en régie par la mobilisation des services des Dreal ou de l'OFB concerné largement par ces missions, soit par l'intermédiaire de laboratoires publics ou privés accrédités.

Pour ces missions de surveillance qui lui incombent, l'Agence de l'eau engage un certain nombre de marchés publics ou de partenariats public-public pour effectuer des prélèvements sur les différents milieux et faire les analyses qui en découlent.

Je prends un exemple sur la surveillance nécessaire à la définition de l'état écologique et chimique des cours d'eau, des plans d'eau, des eaux littorales et l'état chimique des eaux souterraines. Pour mémoire, l'Agence engage un budget annuel de près de 9 M€. C'est au sein de la ligne programme numéro 32 du programme d'intervention.

Le contenu du programme de surveillance 2022-2027 s'inscrit finalement dans la continuité du précédent programme en tenant compte notamment des résultats de l'état des lieux 2019 qui nous a servi à élaborer le projet de Sdage en cours.

L'optimisation des modalités de mise en œuvre de ce programme, avec l'engagement d'un réseau tournant tenant compte des mesures précédemment acquises et de l'adaptation annuelle de la programmation des suivis tenant compte également des actions de surveillance engagées par les réseaux des conseillers départementaux, toujours avec le soutien financier de l'Agence, permet au bassin Loire-Bretagne de disposer d'un état des eaux très robuste et construit à 98,5 % sur des mesures, c'est-à-dire sur la réalité, la modélisation et l'expertise n'étant mobilisées pour qualifier que 1,5 % des masses d'eau.

Je crois qu'il était ici utile de rappeler que ce programme de surveillance couvre une très large majorité de l'état des eaux et des cours d'eau.

Ces données issues de cette surveillance sont ensuite mises à disposition de tous dans différentes banques de données nationales. Nous pouvons citer la base Naïades pour les eaux de surface continentales, la base de données ADES pour les eaux souterraines.

Nous avons examiné le 8 novembre dernier ce projet de programme de surveillance 2022-2027. Nous proposons au comité de bassin, comme nous l'avons fait à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à sa mise en place. Ensuite, il reviendra à Mme la préfète coordonnatrice de bassin d'arrêter définitivement ce programme de surveillance pour que chaque organisme le mette en œuvre.

Pour information, le projet de délibération est page 74 du dossier complémentaire relatif au point déjà évoqué.

M. le président :

Je vous propose dès à présent d'ouvrir le débat, sachant qu'il s'agit de donner un avis sur ce programme de surveillance et non pas sur l'état des masses d'eau. Je disais à M. le directeur de la Dreal qui est à mes côtés que plus on cherche, plus on trouve. Le débat qui nous concerne aujourd'hui sur les métabolites dans les eaux souterraines doit tous nous interpeller, avec les conséquences que cela va avoir sur l'alimentation en eau potable pour les collectivités. Le programme de surveillance que nous mettons en place, et qui est financé par notre agence de bassin, amène aussi à se doter de moyens de suivi, d'expertise, d'analyse de la situation. Le débat est ouvert. Je vous propose de vous donner la parole.

M. BOISNEAU :

Pour les anciens, je m'excuse s'ils trouvent que je radote trop. Je me présente pour les nouveaux. Je m'appelle Philippe Boisneau. Je représente les pêcheurs de poisson en eau douce du bassin Loire-Bretagne. J'exerce moi-même à cheval sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, sur la Loire et sur le Cher. Par ailleurs, je suis scientifique de formation. Je suis docteur en sciences et en écologie aquatiques, donc la pêche est une reconversion. Je siège dans ce comité de bassin depuis maintenant un peu plus d'une vingtaine d'années.

Je ne vais pas vous parler de problèmes que l'on voudrait voir émerger mais de problèmes qui sont émergés, qui sont réels et qui ne sont pas mesurés. Dans ce programme de surveillance, je suis à peu près d'accord sur tout ce qui est prévu, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de problèmes fondamentaux.

En revanche, il y a une omission qui est expliquée par un problème de reconnaissance juridique et de financement disponible. Je m'explique.

En matière d'eutrophisation des eaux, il y a un seul critère au titre de la DCE pour les eaux douces, c'est la chlorophylle a dans le phytoplancton. Puis, on a ajouté les proliférations de macro algues en estuaire et en mer.

Il se trouve qu'en eau douce, sur la Loire, le Cher ou la Vienne, c'est-à-dire toutes les grandes rivières de notre bassin, nous avons eu des modifications du fonctionnement des écosystèmes d'eau douce liées à la parution de mollusques invasifs filtrants.

Jusqu'en 2007, sur la Loire, nous avons une eutrophisation. Il y avait trop de phytoplanctons. Il y avait trop de chlorophylle a mesurée. Elle était donc reconnue comme eutrophe.

En 2008, nous avons eu une explosion, une surabondance d'un mollusque bivalve qui ressemble à une petite coque, qui est du genre corbicule et qui est originaire du Mékong, Asie du Sud-est (Vietnam, Laos, Cambodge, Thaïlande, etc.). Cette corbicule peut atteindre des densités dans la Loire, le Cher ou la Vienne de 4 000 individus au mètre carré. Cette espèce envahissante a la capacité de filtrer toute la Loire jusqu'à 200 m³/s. En 2008, l'eau est devenue brutalement translucide au lieu d'être une soupe verte opaque. Tout le monde a dit que c'est un miracle, qu'il n'y a plus de pollution et que c'est bon.

En fait, le critère est masqué. En effet, l'azote et le phosphore en excès entraînent aussi un excès de phytoplancton. Celui-ci ne pouvant plus s'exprimer, il est masqué. Depuis 2008, puisqu'il fait plus chaud maintenant au printemps et en été avec le réchauffement climatique, la lumière arrivant sur le fond, nous avons une explosion d'algues vertes filamenteuses. Ce sont des algues de la famille des chladophoras. Ce ne sont pas des ulves comme en mer.

J'essaie de lancer l'alerte. Ceux qui ont vu le documentaire *Les lanceurs d'alerte de la Loire* ont vu que ce n'est pas une vue de l'esprit de ma part. Ce n'est pas un problème que je cherche à faire émerger, c'est une réalité concrète d'une nouvelle forme de pollution mais qui juridiquement n'est pas reconnue parce qu'il n'y a pas de critères de mesure des proliférations de macro algues en eau douce comme nous pouvons l'avoir en estuaire ou sur la côte.

C'est un problème grave parce qu'en gros, du mois d'avril au mois de septembre, cela nous pourrit le fond de la Loire, du Cher ou de la Vienne. Nous avons un tapis d'algues vertes filamenteuses qui poussent de manière dense, qui captent toute la lumière et l'oxygène. En dessous, tout est mort. Il n'y a plus de vie. Comme la croissance de ces algues est très rapide, il y a des fragments qui dérivent. Quand vous mettez la tête sous l'eau, c'est comme si vous aviez de la neige verte. Il neige « vert ». L'azote et le phosphore sont bloqués dans cette dérive de matières organiques. Du coup, on nous dit : « Il n'y en a plus dans l'eau... C'est bon... ». Non ! L'azote et le phosphore circulent de manière cachée dans cette marée verte qui dérive et qui va s'accumuler dans le bouchon vaseux à Nantes. M. Couturier pourra confirmer que c'est grave. Au mois de septembre, nous pouvons avoir jusqu'à 40 kilomètres sur la Loire sans oxygène. Toutes les bactéries qui vont consommer cette matière organique vont consommer tout l'oxygène.

Il faut que je sois précis parce que nous avons beaucoup de nouveaux membres. Sinon, ils ne vont pas comprendre.

On ne veut pas voir ces transferts d'azote et de phosphore cachés parce qu'on n'a pas les paramètres. J'essaie d'en parler dans ce troisième programme de suivi. Si j'échoue, jusqu'en 2027, on va faire l'autruche, c'est-à-dire qu'on va mettre la tête dans le sable, le peu de sable qui nous

reste en Loire parce que c'est aussi une ressource en raréfaction. Un jour, on va être obligé de sortir la tête du sable. On va se rendre compte que la catastrophe est là. Il ne faut pas oublier que tout l'azote et le phosphore qui circulent de manière cachée – a priori, d'après l'Agence, ce sont à peu près 600 000 tonnes d'azote qui partent en mer – vont alimenter les marées vertes des pertuis charentais jusqu'à la Manche Nord.

Si l'on refuse de regarder ce problème, on ne va pas régler les problèmes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, y compris la mer, comme nous nous devons de le faire.

De ce fait, je demande officiellement à M. le Dreal de signaler au ministère de l'Écologie le problème de cette absence de paramètres macro algues en milieu fluvial, pour que ce soit remonté à Bruxelles et pour que ce soit enfin intégré dans les paramètres qu'il faut mesurer. En plus, Mme la préfète a composé hier la mission Val de Loire à l'Unesco où elle dit qu'il faut que l'environnement soit parfaitement restauré entre Sully et Chalonnes. Avec ce qui se passe l'été en Loire moyenne, nous ne sommes pas au bout du chemin. Il y a un problème de cohérence, mais aussi de financement.

Notre société humaine a accepté de dépenser des centaines de milliards pour sauver les banques en 2008. On accepte encore de débloquer des centaines de milliards pour nous sauver, nous humains, face à la pandémie. Là, pour sauver l'eau – sans eau, il n'y a plus de vie, plus d'humanité, plus d'activité sociale et économique –, on nous chipote des dizaines de milliers d'euros. C'est complètement insensé. Il faut que nous fassions prendre conscience à nos parlementaires que ce n'est pas raisonnable de nous maintenir ce plafond mordant. C'est une absurdité totale.

M. le président :

Nous n'allons pas tout mélanger parce que nous avons déjà suffisamment de sujets.

M. BOISNEAU :

Je parle de critères macro algues dans les eaux douces. Les problèmes d'ordre budgétaire, réglementaire et législatif sont ceux-là. Je vous remercie de votre attention.

M. le président :

C'est très important. Je note d'ailleurs, pour avoir assisté à une conférence sur la Loire organisée par EDF dans le cadre du forum sur la biodiversité à Marseille, que ces sujets sont aussi constatés par les industriels. Le lien entre eau et biodiversité est entier. Aujourd'hui, j'ai d'ailleurs été surpris d'entendre dire que la température de l'eau augmente plus vite que la température de l'air, avec des conséquences énormes sur la biodiversité. À un moment donné, il faudra sans doute, comme l'a fort bien dit M. Boisneau, intégrer des critères d'appréciation de ces changements. C'est un sujet important et un sujet intéressant pour notre comité ou conseil scientifique ou avis d'experts. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DORON :

Ce n'est pas une question de méthode qui est en jeu. J'apporte mon soutien à la demande faite par notre collègue, M. Boisneau, sur les questions d'eutrophisation parce que ce sont des questions majeures en matière d'asphyxie des milieux naturels et des conséquences que cela implique, tant dans l'utilisation de la ressource que dans sa valorisation en tant que support à la biodiversité.

Je voudrais surtout insister sur un élément qui me paraît être essentiel. Je sais qu'un travail est mené au niveau des services de l'Agence dans ce domaine, notamment en matière d'accessibilité de ces données et de leur mise en forme vis-à-vis du grand public. Il est important de le valoriser. Cela a fait l'objet d'une question en commission des milieux naturels tout récemment de ma part. C'est un vrai souci ne serait-ce que pour l'appropriation et par rapport au travail considérable qui est effectué, à sa valorisation et à sa lisibilité.

M. le président :

Je partage totalement. Ce sont surtout des données actualisées. Vous vous rappelez sans doute que quand nous avons eu à réviser le Sdage et à travailler sur l'état des lieux, nous avons tous regretté l'absence de réactivité entre la masse d'analyses dont nous disposions et leur mise à jour. Là, je pense que cela fait partie de la transparence de l'action publique et de la nécessité d'y travailler.

Mme ROUSSET :

La deuxième partie de votre intervention me convient mieux. Vous avez bien remarqué pendant nos travaux que nous étions en difficulté à cause de la trop grande ancienneté des données.

Je réagis du coup à la première partie de votre intervention. On ne peut pas dire, même l'élu que vous étiez, que nous n'étions pas au courant du problème de réchauffement de la température de l'eau, y compris et notamment en amont. Les Sage que nous portons, qui sont financés par l'Agence, ont fait des études qui l'ont montré alors que nous n'exploitions pas ces données. Nous vous l'avons dit et redit, cela fait partie des difficultés que nous avons justement sur l'amont quand nous discutons globalement avec l'ensemble des acteurs. Nous sommes dans une extrême urgence. Nous avons l'impression de ne pas nous faire entendre parce que nous discutons avec des chiffres trop anciens. On ne peut donc pas dire que l'on découvre cela. Nous le savons depuis longtemps. Même les élus essayent de vous le dire bien qu'ils ne soient pas des scientifiques. Comment faisons-nous maintenant pour agir en conséquence ?

M. le président :

Je ne comprends pas très bien votre intervention mais ce n'est pas grave.

Mme ROUSSET :

Je parlais de l'augmentation de la température de l'eau qui augmentait plus vite que la température de l'air.

M. le président :

Vous le saviez mais je ne le savais pas.

Mme ROUSSET :

Cela a été expliqué dans des Sage.

M. le président :

Je ne le savais pas. Excusez-moi.

M. BOISNEAU :

Sur les cours d'eau bretons, cela représente 5°C par jour entre le matin et l'après-midi.

M. PAGESSE :

Nous n'allons pas rentrer dans le débat de la qualité des eaux des rivières. Nous avons vu qu'il y avait beaucoup de critères. Si nous avons, sur un cours d'eau, une amélioration de quatre ou cinq critères et qu'il en reste un qui n'est pas bon, le ruisseau reste déclassé. Je trouve que cela ne rend pas compte des efforts accomplis. Ne peut-on pas nuancer, par exemple en mettant des notes de 1 à 10 ? Comment rendre véritablement compte des efforts faits ? Si vous ne regardez que la synthèse, vous vous dites que finalement, il n'y a rien qui bouge.

M. le président :

Nous le faisons en essayant d'intégrer le nombre de facteurs déclassants. Parfois, il y a eu des efforts considérables avec de vrais résultats obtenus. C'est un peu le Breton qui vous parle. Un cours d'eau qui est déclassé par exemple sur la morphologie déclassé toute la masse d'eau. Cela ne rend pas compte de l'effort réalisé sur d'autres paramètres. Il faudrait que nous puissions apprécier cela. Vous avez raison.

M. PAGESSE :

Je voudrais compléter. Le problème des algues filamenteuses ou des algues tout court est un vrai problème qui peut être lié à l'azote et au phosphore. Toutefois, il peut être simplement lié au phosphore parce que vous avez des cyanobactéries en capacité de capter l'azote de l'air. Pour avoir effectué des missions sur ces sujets y compris au Danemark, les scientifiques nous ont indiqué que finalement, l'élément nutritif indispensable pour le développement des algues était d'abord le phosphore parce que l'association avec les cyanobactéries pouvait permettre aux algues de se développer.

Je ne veux pointer personne du doigt mais je me suis amusé à faire un petit calcul. Chaque être humain rejette environ 20 g d'urée pure par jour et 30 g de phosphore. Les calculs donnent 1,2 million de tonnes pour le phosphore et 800 000 tonnes pour l'urée. La question de fond est : comment arrive-t-on à éliminer ces éléments nutritifs à partir des stations d'épuration ?

En tant qu'élus de collectivités, ce sont des questions que nous nous posons. Aujourd'hui, il n'y a pas de réponses. J'ai vu les stations expérimentales avec des filtres en nanotechnologie, etc. en capacité de retenir un certain nombre de molécules d'une certaine taille mais cela coûte très cher et ce n'est pas encore vulgarisé.

M. le président :

Dans ce domaine, il y en a pour tout le monde. Chacun a sa part de responsabilité.

M. LE COAT :

Je réponds à la question, c'est le procédé Nereda.

M. DORON :

On va finir par croire que notre collègue a quelques prises illégales d'intérêts dans le processus. Vous avez bien compris que c'est une boutade. Mon propos était un peu humoristique.

Puisqu'il s'agit de continuer sur l'humour mais plutôt avec un humour noir, quand notre collègue évoque les facteurs déclassants et s'en émeut, notamment sur le fait qu'un seul facteur déclassant peut poser difficulté, je voudrais rappeler le vote récent de la loi Climat et Résilience, notamment son article 49 pour ce qui intéresse les conséquences sur le recul majeur en matière de restauration de la continuité écologique. Cela fait plus de deux-cents ans que nous avançons d'un pas pour en reculer de dix. Pour le coup, il s'agit d'un véritable facteur déclassant. En effet, la collectivité parlementaire aurait dû approcher cette question, pas uniquement par l'intérêt particulier ou la pseudo énergie micro-hydroélectrique qualifiée de verte, mais plutôt sur les aspects « qualité de l'eau et préservation de la biodiversité ».

M. BRULÉ :

J'ai bien entendu le message de M. Boisneau. Je veux aussi signaler quelque chose qui me semble important même si c'est noyé dans l'ensemble du programme de surveillance. Dans le cadre des travaux qui ont été effectués là-dessus, il a bien été tenu compte des conclusions que nous avons tirées de la campagne de classement en zones vulnérables. Je pense qu'il y a un certain nombre de personnes et de représentants ici qui sont attentifs à ce point pour avoir un bon suivi de ce phénomène et faire des classements les plus pertinents possible.

M. TAUFFLIEB :

Tout cela reflète les débats que nous avons eus en commission Planification, notamment les propos de M. Pagesse. Les éléments de réflexion sur l'avancée de la recherche, y compris en termes de paramètres et d'identification des difficultés, constituent un sujet qui revient depuis très longtemps dans nos échanges. C'est un problème que nous avons d'ailleurs porté, y compris à la Commission européenne via les comités de bassin des pays qui portaient la même organisation des politiques publiques de l'eau. Cela n'a pas encore donné lieu à un résultat mais c'est un vrai problème.

M. GUTTON :

M. Doron avait posé la question d'ouverture des données. En fait, il avait aussi la réponse ; elle avait dû être donnée en COMIN. En effet, l'Agence de l'eau doit ouvrir au premier trimestre sur son site internet un accès sous forme cartographique de l'ensemble des données qui sont aujourd'hui en open data mais sous forme de tableau, donc ce n'est pas très facile à manier. Là, tous nos concitoyens pourront aller chercher les données sous la forme qu'ils souhaiteront en travaillant sur un certain nombre de couches cartographiques qui leur permettront d'avoir les informations dont ils peuvent avoir besoin.

M. le président :

Je vous propose maintenant de passer au vote sur le programme de surveillance 2022-2027.

M. GUTTON :

Le vote est ouvert. Nous avons 140 voix attendues.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Avis portant sur le programme de surveillance 2022-2027 de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (126 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-17 du 23 novembre 2021.

POINT D'ÉTAPE SUR LE SDAGE

Point « planification » n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Avant de passer la parole à M. Taufflieb, je voudrais vous dire quelques mots sur ce projet de Sdage et sur un certain nombre de propositions que je vais faire dans les semaines qui viennent.

D'abord, j'ai assisté à la commission Littoral la semaine dernière à Nantes. C'est une commission qui s'est très bien déroulée sous la présidence de M. le Gal et de M. Piriou. Il y avait du monde. Il y a eu du débat. Je remercie toutes celles et tous ceux qui contribuent à ce grand débat que nous avons dans les commissions de préparation du Sdage.

J'ai tenu à assister à cette commission Littoral. Je ne souhaite pas, en tant que président du comité de bassin, trop m'immiscer dans la vie des commissions parce que nous avons des présidents de commission. Cependant, comme je sais qu'il existe un certain nombre de points de blocage ou de tension sur un certain nombre de sujets, j'aime bien y assister. Cela me permet de bien voir la position des uns et des autres et d'identifier les points qui sont en discussion.

De ce point de vue-là, j'ai trouvé que cette commission Littoral avait été très intéressante. On a beaucoup parlé d'eutrophisation sur le littoral, mais pas uniquement. Puis, chacun a pu s'exprimer et c'est très bien ainsi.

J'entends dire que dans les commissions, les avis des uns et des autres ne seraient pas entendus. Cela n'est pas possible parce que tout est fait justement pour permettre à tout un chacun de s'exprimer et de défendre ses positions.

Je redis ici qu'à un moment donné, quand nous allons proposer un vote à la commission Planification, je souhaite que cette commission Planification soit représentative du comité de bassin dans son expression. Je ne voudrais pas entendre dire qu'il y a eu surreprésentation des uns ou des autres pour voter telle ou telle position sur le Sdage. Il faut que nous soyons en toute transparence sur ce projet qui engage.

J'ai eu l'occasion d'aller sur le haut bassin à Clermont-Ferrand et d'entendre un certain nombre de revendications, de craintes et de tensions de la part des acteurs économiques sur le sujet. J'ai même entendu dire que notre Sdage était beaucoup plus léger, beaucoup plus restrictif que d'autres Sdage. On demande à voir. Avec M. Gandrieau et quelques autres, nous nous proposons d'aller rencontrer les acteurs du Haut bassin pour entendre leur colère peut-être, entendre leurs attentes vis-à-vis du Sdage et que nous puissions avoir un débat ouvert, serein et transparent sur les questions qui sont posées parce qu'elles ne seront pas simples. Nous nous déplacerons donc pour aller rencontrer les acteurs du Haut bassin et la commission territoriale ad hoc présidée par Mme Rousset. Je veux que nos différends soient exprimés clairement. Nous ne pouvons pas rester sur : « Je suis contre... On ne m'entend pas... On ne m'écoute pas... On ne me répond pas... ». Non ! Notre rôle est de répondre.

Je souhaite aussi très clairement que nous puissions associer plus étroitement les Régions demain à nos travaux. Les Régions sont en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la biodiversité. Les Régions doivent s'impliquer fortement dans notre ambition collective. C'est ensemble que nous réussirons. Nous ne réussirons pas les uns contre les autres. Il faut que nous gardions cette cohérence hydrographique du bassin Loire-Bretagne mais il faut aussi que les conseils régionaux s'engagent.

Je fais très attention aux messages que j'entends. Je dis : attention, c'est toujours plus vert chez les autres. Attention à ce que nous disons. Nous irons voir. Nous allons comparer. Lorsque je discute avec Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, ou avec François Sauvadet (Seine-Normandie), je peux vous assurer que les débats sont aussi difficiles. Ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas débattre. Le sujet est compliqué.

Vous avez vu ce qui s'est passé dans les Deux-Sèvres. Vous avez vu la position des uns et des autres. Nous aurons l'occasion d'en reparler cet après-midi. Ce que je ne veux pas, c'est la guerre civile autour de ce sujet. Ce sujet de l'eau est d'importance. C'est notre bien commun à tous. Il faudra que nous trouvions des solutions ensemble. Si nous rentrons dans la caricature et dans le débat stérile, là, on peut tout entendre. Notre rôle est de permettre à nos territoires de se développer et d'avoir une grande ambition quantitative et qualitative de la gestion de la ressource en eau.

Ce projet de Sdage, nous ne le faisons pas contre le bassin, nous le faisons pour nos populations, pour nos industriels, pour nos agriculteurs, pour notre environnement. Si nous sommes ambitieux, c'est parce que nous considérons qu'il y a quand même des sujets. Je ne vous rappelle pas l'état de conformité des masses d'eau. Je ne vous rappelle pas les dérèglements climatiques et les conséquences que cela va avoir. Le sujet est devant nous que nous le voulions ou pas. Je souhaite vraiment, M. Taufflieb, en vous remerciant ainsi que la commission Planification, que nous puissions continuer à travailler ensemble même si c'est compliqué parce que nous n'avons pas d'autres alternatives. C'est le débat républicain.

Nous aurons une délégation qui se rendra sur le Haut bassin avec la volonté d'écouter, de partager et de trouver des solutions. Je conclurais en disant que les bonnes solutions seront des solutions collectives. J'en suis intimement convaincu.

M. TAUFFLIEB :

Sujet sensible s'il en est... Je vais vous faire un petit point de situation sur le projet de Sdage, avec quelques éléments de réflexion et d'analyse qui ne répondront peut-être pas à vos interrogations, M. le président, mais qui illustreraient notre méthode.

Pour rappel, lors de la séance du 22 octobre 2020, nous avons adopté un projet de Sdage qui est parti ensuite à la consultation publique du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

Déjà une première information intéressante, c'est que malgré la crise sanitaire qui a ralenti et freiné les initiatives d'information et de sensibilisation, nous avons quand même des résultats qui sont assez proches de ce que nous avons dans le précédent Sdage. Plus de 3.600 personnes ont répondu individuellement à la consultation. Au passage, 60 % d'entre eux considèrent que le projet de Sdage est « complètement ou assez adapté aux enjeux du bassin ».

Du côté des assemblées réglementaires consultées, 339 avis ont été reçus. Ces avis sont parfois très détaillés, très contributifs. Certains prennent simplement actent. L'ensemble de ces avis représente un volume de 6 070 contributions pour enrichir, faire évoluer, modifier le texte que nous avons mis en consultation.

La méthode que nous avons retenue, c'est que pendant de longs jours, et parfois de longues nuits, le secrétariat technique de bassin a analysé plus de 6.000 contributions. Il en a fait une synthèse chapitre par chapitre, contribution par contribution, disposition par disposition.

Nous avons retenu en commission Planification l'idée de confier le traitement de ces contributions et de ces analyses à un groupe de travail qui a été composé dans le strict équilibre de la représentation du comité de bassin. Je le dis parce que l'ensemble des usagers élus, et même d'intérêt général, sont présents au groupe de travail. Je tiens ici à les remercier tous. Certains font des efforts pour venir ; d'autres sont en visioconférence. En tout cas, il y a une implication de chacun et de chacune. Je les remercie parce que là aussi, contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous avançons et nous travaillons dans un esprit d'écoute.

Là aussi, un certain nombre de points ont déjà été actés. Ainsi, l'ensemble de ce qui relève d'une unanimité au sein du groupe de travail reviendra en présentation devant la Planification mais ne devrait pas donner lieu à un débat. En effet, à partir du moment où l'ensemble des représentations à la Planification sont dans le groupe de travail dans le même équilibre, c'est à chaque représentation de voir avec ses mandants que les positions tenues sont les mêmes qu'au groupe de travail. J'aurais du mal à comprendre une différence entre la position prise en groupe de travail et celle en Planification. J'y veillerai.

Nous nous réunissons d'ailleurs demain et après-demain. C'est pour dire la masse de travail que cela représente. Nous nous sommes déjà réunis plusieurs fois. Nous continuerons demain et après-demain à travailler ici à Orléans ou en visioconférence pour ceux qui sont sur leur territoire.

Dans cet esprit, j'évoquerais un point de méthode. Le secrétariat technique de bassin nous donne les éléments qui ont contribué à une proposition de modification ou à ne pas retenir certaines contributions pour des raisons juridiques, pour des raisons liées au Sdage, et pour un certain nombre d'entre elles, pour des raisons liées au financement. Evidemment, ce n'est pas le propos du projet de Sdage. En matière de financement, il faut le renvoyer au programme de mesures ou au 11^e programme en l'occurrence.

Nous discutons des ajustements et nous prenons nos décisions à l'unanimité. Pour l'instant, rien n'a été renvoyé en Planification. Nous avons mis des points en suspens. Puis, nous les discuterons en groupe de travail car nous souhaitons collectivement que le maximum d'éléments de validation soit vu en groupe de travail pour nous éviter d'être dans un corner sur les dernières dates de la Planification. C'est la raison pour laquelle nous avons décalé une réunion de la commission Planification qui était prévue en décembre pour laisser le groupe de travail continuer à travailler et pour venir devant la commission Planification du mois de janvier dans des conditions qui seront plus faciles pour la discussion.

J'ajoute à cela les trois commissions qui ont déjà par ailleurs travaillé sur les sujets. Je voudrais remercier la commission Littoral pour le travail qu'elle a accompli il y a quelques jours. La veille, c'était la COMIN. Merci à M. le Gal et à M. Doron qui les ont animées mais aussi, sur le chapitre 14, la commission Communication et Coopération internationale sous l'égide de Mme Aubert. Toutes ces commissions ont travaillé. Il reste au groupe de travail à analyser le chapitre 10 sur le Littoral. Je remercie ici mes collègues.

Nous avons eu, à la dernière Planification, une réflexion d'un certain nombre de membres qui nous expliquaient qu'il n'y avait pas, de leur point de vue, une assez grande liberté ou une assez grande ouverture sur l'ensemble des contributions qui sont revenues. J'ai donc fait mettre à disposition, avec l'accord de la Planification, un mail envoyé par les instances qui date du 16 novembre. Nous avons mis un lien d'accès à toutes les contributions, sans exclusive, pour l'ensemble des membres de la commission Planification pour que chacun puisse bien noter la position des assemblées, celle des particuliers et bien montrer qu'il n'y a pas d'éléments mis sous le tapis. Tout est donc transparent. Ainsi, il est possible de retrouver l'ensemble des contributions, y compris des assemblées dans leur totalité.

J'ai même été plus loin. Certes, je ne l'ai pas fait en Planification parce que la commission ne se réunissait pas. Néanmoins, j'étais sûr d'avoir une approbation générale.

Il m'a été remonté que quelques éléments de contribution dans le cadre du retour de la consultation n'ont peut-être pas été assez pris en compte par le secrétariat technique de bassin, n'auraient pas été assez portés techniquement par les acteurs. J'ai donc rajouté – si vous me permettez l'expression – une couche de démocratie puisque nous avons ouvert, en accord avec le secrétariat technique de bassin, Philippe Gouteyron, Alain Sappey et Lucie Sedano, l'idée de présenter des amendements à la commission Planification, lesquels sont rappelés dans le mail que nous avons fait envoyer aux membres de la commission Planification.

Nous allons donc proposer à la prochaine commission Planification que des amendements puissent être déposés, qui sont bien évidemment tous issus automatiquement des contributions venant de la consultation. Il ne s'agit pas de déposer un amendement créé ex nihilo sans qu'il soit rattaché à une contribution envoyée dans le cadre de la consultation. Sinon, je n'ouvrais pas le débat.

Nous avons ainsi mis en place l'ensemble des éléments qui permettent à tous les acteurs – je dis bien tous les acteurs – de venir s'exprimer. Nous essayerons de trouver le meilleur cheminement qui mènera à un projet de Sdage ambitieux mais réaliste. J'espère que tout le monde jouera le jeu. Cela n'a pas toujours été le cas. Je le dis ici. Toutefois, je compte sur l'ensemble des acteurs pour que nous allions jusqu'au bout de ce très lourd travail. Nous sommes exactement aujourd'hui à J-100 du 3 mars. Il nous reste 100 jours. Début février, nous devons être prêts (un mois avant) pour que ce projet puisse être porté sur l'ensemble du territoire.

M. le président :

Vous avez bien compris que ce point d'étape ne fait pas l'objet d'un vote. Nous pouvons néanmoins prendre quelques interventions, sachant que je voudrais que nous puissions clore nos débats vers 12h30 pour être dans le timing pour cet après-midi et ne pas terminer trop tard.

Mme BERNARD :

Je suis vice-présidente de la Région Pays de la Loire. Je remercie le président de la commission pour son exposé. Je me permets d'intervenir en tant que novice puisque vous savez, les uns et les autres, que j'ai intégré depuis peu le comité de bassin et l'Agence de l'eau.

Je voudrais relever les propos de M. le président sur l'implication des conseillers régionaux. J'ai lu avec attention les notes qui nous ont été passées pour ce comité de bassin. Dans un certain nombre d'enquêtes publiques qui ont été faites, nous pouvons faire une relation entre les différentes politiques publiques et la politique de l'Agence de l'eau, notamment via la politique agricole commune.

Je m'étais déjà exprimée dans ce sens après deux réunions. Il y a un vrai dossier. Nous devons effectivement tous porter en responsabilité cette notion d'efficience entre les différentes politiques publiques. Quand je dis « politique », je ne suis pas sur la notion droite/gauche. Je vous le dis, les régions savent travailler ensemble. Tous les quinze jours actuellement, toutes les Régions sont autour de la table pour préparer la future politique agricole commune, au moins le deuxième pilier qui leur appartient. Toutes les Régions discutent aussi avec les autres entités départementales et les intercommunalités, y compris les EPCI.

Ensuite, je m'étonne de voir que dans les six représentants du collège des collectivités à la commission Planification – j'ai croisé un petit peu les noms parce que je ne connais pas tout le monde –, il n'y a pas un conseiller régional. Il faudrait, M. le président, que nous regardions cela,

non pas pour dire que les conseillers régionaux sont meilleurs que les autres – je le dis avec beaucoup d'humilité dans mon expression –, mais je cherche surtout la complémentarité et la construction. Je dois vous avouer que dans les différentes réunions que j'enchaîne, que ce soit comité de bassin, commissions de travail ou Agence de l'eau, je suis étonnée que sur différentes notions, il n'y ait pas de posture. Je suis très étonnée parce que même politiquement, je ne connais pas cela dans mon mandat d'élue régionale.

Je pense qu'il y a un dossier à creuser autour des collectivités, des élus qui ne sont pas là pour afficher leur politique de droite ou de gauche. Nous ne sommes plus du tout là-dedans. Les conseillers régionaux sont plutôt des élus de terrain. Ce ne sont pas des élus qui portent la politique. Je pense que là, il y a vraiment un dossier.

Pour le Sdage, dans le collège des collectivités, il faut probablement que nous discutions entre nous. J'ai la liste des conseillers régionaux sous mes yeux. Il va falloir que nous discutions pour voir lesquels d'entre nous – si vous en êtes d'accord, M. le président – vont participer à ces travaux.

M. le président :

Mes chers collègues, encore une fois, j'ai lu avec attention l'avis des assemblées régionales sur le projet de Sdage. Etant moi-même ancien conseiller régional en charge de l'environnement, je ne peux qu'abonder dans le sens des propos précédents, à savoir que porter une politique de l'eau sans s'occuper des SRADDET et sans que le SRADDET s'occupe des politiques de l'eau, ce n'est pas possible.

Parler du développement de l'agriculture, du développement de l'énergie, de l'aménagement urbain, de l'accueil de nouvelles populations et du tourisme sans parler d'eau dans un SRADDET, ce n'est pas possible.

Je souhaite que nous renforçons ce travail entre les collectivités. J'avais envie de dire « l'ensemble des collectivités » puisque vous savez que dans certains territoires, ce sont même les départements qui vont sur certains sujets que d'autres. En tout cas, nous avons besoin de tout le monde. On n'a pas besoin de se dire : « C'est de la faute de Loire-Bretagne... Ils font n'importe quoi à Orléans... Ici, nous sommes super, nous faisons tout bien... ». Nous avons besoin du collectif, de se comprendre, sachant que les sujets sont hyper compliqués.

Ce n'est pas pour insister sur l'exemple des Deux-Sèvres mais ce qui passe aujourd'hui là-bas est très grave pour l'action publique collective. C'est notre bassin. Ce n'est pas parce que l'on va crier plus fort que l'on aura raison. Le sujet est compliqué. Il va falloir tous, quelle que soit notre situation, que nous fassions preuve de courage si nous voulons avancer.

Mme la préfète de région, qui est aussi préfète coordonnatrice de bassin, a convenu de réunir les présidents de région ou leurs représentants pour parler Varenne et tout le reste. Là encore, nous ne pourrions pas parler du Varenne sans parler du bassin parce que tout cela est lié. Tout est dans tout. Nous avons besoin du collectif. Mme Bernard, je partage et j'assume un certain nombre de manques qu'il a pu y avoir mais en tout cas, il n'y a pas eu de volonté d'exclure qui que ce soit. Je peux vous l'assurer.

M. ALBERT :

Pour répondre à Mme Bernard, je pense qu'il est intéressant que les régions s'approprient aussi l'Agence de l'eau. Il y a eu un télescopage dans les élections. Nous avons un groupe de travail du Sdage qui s'est mis en place avant les élections régionales et départementales. Ensuite sont arrivées les élections régionales et départementales. C'était déjà un télescopage qui était compliqué.

Ensuite, il y a très peu de conseillers régionaux qui étaient élus le mandat d'avant et qui sont réélus à ce mandat-ci. Il faut quand même avoir une connaissance. Mon collègue d'à côté a encore plus de connaissances que moi dans tout le Sdage parce qu'il l'a déjà pratiqué la fois d'avant. Je pense qu'il faut avoir un peu d'expérience pour pouvoir travailler sur le Sdage.

Par contre, je rejoins Mme Bernard pour dire qu'il faut à un moment donné que nous arrivions à associer les régions. Comment pouvons-nous associer les régions dans tout cela ? Nous avons déjà des contrats régionaux mais d'autres facteurs doivent aussi rentrer en ligne de compte. Je

suis d'accord qu'il faut que nous travaillions sur le sujet. Mme Haas, qui est conseillère régionale, est dans ce groupe aujourd'hui. Un appel à candidatures avait été lancé. Nous avons du mal à trouver les dernières personnes pour faire partie de ce groupe de travail du Sdage. Par ailleurs, il faut des personnes qui aient une bonne connaissance du fonctionnement de l'Agence et du fonctionnement d'un groupe de Sdage pour pouvoir intégrer tout cela.

Mme ROUSSET :

Je voulais répondre à certaines questions qui viennent de se poser, notamment sur la commission et sur la réunion du dernier groupe de travail sur les avis. J'aurais pu être pressentie pour y participer mais j'ai refusé parce que j'avais donné énormément de mon temps pendant le travail de la commission Planification « première version ». Je ne me voyais pas recommencer cet exercice une deuxième fois, d'autant plus que les éléments que j'avais donnés la dernière fois avaient été redits cette fois-ci.

Sur cette problématique des conseillers régionaux, Mme Haas a indiqué par tchat faire partie du groupe. Effectivement, nous avons perdu les anciens. Je remercie Laurent Gérard et Emmanuel Ferrand pour les efforts qu'ils faisaient pour essayer d'être dans ce groupe de travail de planification. Je voudrais rappeler qu'il n'y a que deux élus qui ont tenu le coup à toutes les séances, à savoir M. Gandrieau et moi-même. Vous comprenez que cela a créé un certain désarroi et que je n'ai pas souhaité revenir sur un exercice où finalement, nous n'avions pas réussi à faire comprendre les difficultés que nous avons sur nos terrains.

Par ailleurs, le projet de M. Taufflieb de proposer des amendements constitue une vraie difficulté. Les élus de terrain cherchent des solutions à des problèmes qu'ils ont sur leur territoire. Nous ne sommes ni des sénateurs ni des députés, donc nous ne sommes pas en position d'écrire des amendements. Du coup, c'est une difficulté. S'il attend des amendements, il n'y aura pas d'amendement de notre part. C'est évident. Nous pouvons exposer les problématiques de nos territoires et non pas lui écrire des amendements.

Je souligne encore une fois que nous sommes perdus là-dedans, et nos conseillers régionaux et certains de nos autres conseillers parce que n'avoir plus que deux élus qui arrivent à siéger dans une commission, cela peut interroger.

Quant au travailler ensemble qui était le premier propos, certes mais que veut dire travailler ensemble ? Cela signifie-t-il travailler pour d'autres ou travailler en solidarité et avec les problèmes des autres ?

M. LEDEUX :

Je voulais juste intervenir sur la composition de cette commission Planification, notamment les élus qui y participent. Effectivement, nous avons perdu nos conseillers régionaux en cours de route. M. Albert a rappelé que les propositions de désignation pour le groupe de travail avaient été faites en juin au moment où nous ne connaissions pas forcément les résultats des élections. Après, derrière, nous n'avons pas retrouvé de conseillers régionaux à ce groupe de travail qui a été ouvert jusque fin août pour que ceux qui voulaient travailler dans cette commission puissent s'y joindre. Je pense qu'il n'y a pas eu d'exclusion. Il y a eu un concours de circonstances. Nous avons cette situation aujourd'hui.

M. le président :

Rassurez-vous, à tous les renouvellements, cela se passe ainsi. Notre responsabilité, c'est aussi de transmettre et de permettre aux nouveaux élus régionaux de s'approprier le sujet. Il faut que nous soyons le soutien aux territoires parce que le sujet est compliqué. Nous allons parler de Varenne tout à l'heure. Nous allons parler des financements. Nous allons parler de toutes les actions. Nous allons parler de la nouvelle politique agricole commune. Nous allons parler d'aménagement du territoire. Il faut le faire avec les acteurs. Je n'ai pas du tout envie que l'on me dise que le comité de bassin est un lieu de technocrates qui énoncent des textes qui sont inapplicables et inadaptés. Il faut que nous puissions être compris, comprendre les territoires et construire ensemble.

PLAN DE COMMUNICATION 2022-2024

Point « communication » n° 1 de l'ordre du jour

Mme AUBERT :

La transition est toute trouvée parce que la perception que l'on a des enjeux de l'eau, du Sdage, de l'action de l'Agence de l'eau et du comité de bassin est aussi très liée aux actions de communication, d'information que nous pouvons mener partout sur le bassin et au plus près des acteurs de terrain et de nos concitoyens.

Cette communication est d'autant plus essentielle que nous sommes effectivement sur des choses compliquées et complexes – nous avons vraiment besoin de bien expliquer de quoi on parle – et sensibles puisqu'un certain nombre d'actions, de documents suscitent des débats, des controverses, d'où la nécessité d'avoir une communication efficace qui touche tout un chacun dans la diversité des acteurs et qui soit à même aussi de lutter contre les *fake news* qui sont diffusées sur ces questions assez régulièrement. Je ne sais pas s'il faut se lancer sans le *fake shaking* mais en tout cas, il y a énormément d'informations à diffuser de la façon la plus pédagogique et la plus compréhensible possible par l'ensemble des acteurs et des citoyens concernés par notre bassin.

Pour en revenir au plan de communication que vous avez dans votre dossier de séance, je ne vais pas y revenir et le détailler point par point. Il y a bien un plan de communication. Celui qui est en cours jusqu'à cette année se termine. Nous avons à valider le plan de communication pour les trois années qui viennent (2022-2024).

Planification ne veut pas dire non plus que nous renonçons à nous adapter à l'actualité. Il y a beaucoup de choses qui surgissent. Nous avons besoin d'avoir des outils stables et qui s'installent dans le public et chez les acteurs concernés. Nous avons besoin aussi de réagir ou de nous adapter aux faits d'actualité qui ne manquent pas de survenir dans le domaine de l'eau et qui seront de plus en plus nombreux, nous n'en doutons pas.

Je vais passer rapidement sur la méthode de travail. Comment ce plan a-t-il été élaboré ? Pour notre part, la commission Communication s'est réunie dès le 4 mai avec une nouvelle mandature, de nouveaux membres qui n'étaient pas forcément tous au fait de toutes ces questions. Néanmoins, nous avons pu échanger et apporter un certain nombre de propositions.

La commission s'est réunie également le 12 octobre mais je dois dire que nous n'étions pas très nombreux. J'espère d'ailleurs, à travers ce propos, vous inciter à participer à cette commission ou du moins à donner vos points de vue sur tous ces aspects de communication qui sont extrêmement importants dans la période pour tous les sujets que nous avons évoqués précédemment d'ailleurs.

La commission a validé le 12 octobre ce plan qui vous est soumis aujourd'hui.

Ce plan comporte cinq parties :

- bilan et perspectives ;
- objectifs et enjeux ;
- vecteurs et outils ;
- planification générale ;
- moyens et évaluation.

Vous avez également dans votre dossier le bilan du plan précédent pour que vous puissiez voir l'évolution et la progression d'un plan à un autre.

J'en viens à l'objectif principal de ce nouveau plan qui tombe un peu sous le sens, qui est le besoin de mobiliser encore plus que ce que nous faisons déjà. Pourtant, un grand nombre d'actions de communication et d'information sont menées aussi bien par l'Agence que par l'ensemble des acteurs qui sont soutenus d'une façon ou d'une autre par les programmes ou les projets de l'Agence de l'eau.

Mobiliser pour la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques, c'est d'ailleurs l'enjeu de la directive-cadre sur l'eau notamment face au dérèglement climatique. Je ne vous le cache pas, nous avons eu des débats sur comment faire face au dérèglement climatique. Cela pourrait amener à faire croire que c'est notre seule préoccupation. Or, c'est loin d'être le cas. Un grand

nombre de difficultés et de problèmes ont surgi depuis longtemps en dehors du réchauffement climatique qui est, dans bien des cas, un facteur aggravant mais qui n'est pas le seul responsable de toutes les questions que nous avons à régler. Il s'agit donc de mobiliser encore et pour mobiliser, il faut motiver, informer, communiquer à la fois sur les enjeux de l'eau et sur nos actions.

Nous avons trois objectifs pour décliner cet objectif principal. Il s'agit dans un premier temps de rendre visible l'action de l'Agence et développer la culture de l'eau. Comme moi, vous vous rendez compte quotidiennement que l'Agence de l'eau est encore méconnue dans son action, dans ce qu'elle entreprend, dans le rôle qu'elle peut avoir dans un certain nombre de projets territoriaux et plus globalement de développement de la culture de l'eau, c'est-à-dire ce dont on parle en termes de quantité, de qualité, avec toutes les problématiques qui se posent, le cadre législatif et réglementaire d'action, les directives-cadres sur l'eau, la politique française de l'eau, etc.

Il s'agit ensuite de relayer les résultats et les progrès pour le bon état des eaux et en faciliter la compréhension. On a parlé justement dans le programme de surveillance des difficultés à faire percevoir que malgré tout, beaucoup de choses se font et qu'il y a des progrès même si des problèmes demeurent, qui ne sont pas forcément liés directement à l'action de l'Agence de l'eau mais à des pratiques urbaines, industrielles, agricoles et des usages domestiques sur lesquels l'Agence de l'eau n'a pas de prise directe. En effet, celle-ci s'adapte à des cadres législatifs qu'elle ne détermine pas. Néanmoins, il est très important que nous puissions relayer les résultats et les progrès accomplis pour le bon état des eaux et faciliter la compréhension.

Il s'agit enfin de mobiliser pour le Sdage et inciter à agir avec le 11^e programme. Certes, il y a déjà beaucoup de mobilisations sur toutes sortes de sujets, avec son lot de controverses. Cependant, une fois ce Sdage adopté, il faudra aussi mobiliser pour sa mise en œuvre, sa bonne compréhension et expliquer à tous comment nous pouvons agir dans le cadre du 11^e programme et du Sdage.

Plutôt que de faire de longues listes de tout ce que nous faisons, de ce qui est faisable et de ce qui va être fait, nous avons sélectionné quelques exemples. Nous n'avons malheureusement pas le temps de développer ces exemples mais vous pouvez tous les retrouver sur le site de l'Agence de l'eau, y compris sur l'extranet pour le plan de communication. Nous avons par exemple le concours pour la Journée mondiale de l'eau qui a lieu le 22 mars qui fait l'objet de concours d'affiches, qui rencontre beaucoup de succès en milieu scolaire et qui suscite toutes sortes d'actions.

Nous avons aussi le dossier web qui présente les enjeux de l'eau aux nouveaux élus du comité de bassin. Nous avons eu de nombreux exemples au tout début de l'installation de ce comité de bassin.

Nous avons également de nombreux exemples de vidéos produites pour les Trophées de l'eau. Pour rappel, cette année, il y en a eu sept. Nous voulions vous en diffuser une ou deux mais je crois que nous n'aurons pas le temps. Dans la catégorie « restaurer les cours d'eau, les zones humides et leur biodiversité », ont été récompensés :

- le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, dans la Haute-Vienne, pour l'effacement de deux seuils de moulins sur La Gorre ;
- le conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire et le Forum des marais atlantiques pour la boîte à outils d'indicateurs de suivi et d'évaluation des milieux humides ;
- la Fédération départementale des chasseurs de la Loire dans le 42 pour la création, la restauration et la gestion de mares en faveur du sonneur à ventre jaune et de la biodiversité.

C'est pour vous montrer aussi que tous les acteurs du bassin sont parties prenantes d'actions en faveur de la biodiversité. Puis, il existe d'autres catégories comme la sensibilisation du public, la gestion de l'eau, l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement ou la catégorie « préserver l'eau, économiser et lutter contre les pollutions ».

Je vous invite à voir ces vidéos sur le site de l'Agence. Elles sont super bien faites. Elles sont courtes. Ce sont des outils pédagogiques et mobilisateurs extrêmement utiles en toutes circonstances. Vous pouvez les utiliser autant que vous voulez dans des réunions, des colloques ou des actions de terrain. Elles sont très faciles à manier, pédagogiques et donnent la parole à l'immense diversité de nos acteurs et des actions menées sur notre grand terrain du bassin Loire-Bretagne.

Allez voir. Participez. Je regrette que nous ne puissions pas nous y attarder. Cette question de la communication et de l'information est absolument déterminante pour arriver effectivement à créer une démarche collective, ne pas fuir les débats. Il y a des controverses. Il y a des débats. Il faut les

assumer. Il y a des choix à faire mais encore faut-il que tous les concernés soient bien informés et aient bien compris de quoi on parle précisément et quels sont les enjeux, pas seulement à l'instant T mais aussi à moyen et long terme. Ce n'est pas un petit sujet. Ce n'est pas une validation à la va-vite. J'espère que nous aurons l'occasion d'y revenir dans les mois qui viennent.

Je précise que la prochaine réunion a lieu le 18 janvier, uniquement en présentiel pour favoriser les échanges directs ici. Je vous invite, pas forcément à participer à la commission mais vraiment à vous impliquer, à vous intéresser. Chaque acteur, chaque membre du comité de bassin est aussi un support pour diffuser tous ces documents, toutes ces informations. Il y a une palette extrêmement riche d'outils, dont la lettre d'actualité que vous recevez et qui peut être diffusée.

Mme MATHYS :

D'abord, j'aurais une remarque sur le dossier de séance. Je pense que la page 37 nécessite une mise à jour parce qu'elle fait référence à des mots clés pour 2019. Il semble que cela a un peu évolué depuis.

Ensuite, j'aimerais bien renforcer le propos de Mme Aubert sur la priorité qui est donnée à la lutte contre le changement climatique. Il est vrai que c'est un facteur aggravant mais dans la communication sur l'état des milieux et sur les nécessaires politiques d'amélioration de l'état des milieux, il me semble qu'il ne faut pas se limiter au changement climatique. Il y a les activités humaines, l'urbanisation, etc. Il y a beaucoup d'autres choses qui font que nos milieux sont dégradés. Certes, c'est aggravé par le changement climatique mais je trouve qu'il ne faut pas que nous nous mettions tout derrière le changement climatique parce qu'à la limite, nous n'aurions peut-être pas grand-chose à faire sur cet énorme problème. Il y a plein d'autres problèmes sur lesquels il existe des moyens d'action. Il faut communiquer et mobiliser sur ces moyens d'action. C'est une deuxième remarque.

Enfin, ce serait intéressant pour la prochaine commission Communication ou le prochain comité de bassin si nous pouvions avoir un retour sur l'efficacité de la communication et la manière dont c'est perçu par le grand public sur le site de l'Agence. Avons-nous un moyen de mesurer cela et si oui, pourrions-nous avoir un retour là-dessus ? J'ai essayé à plusieurs reprises de me mettre dans la peau d'un usager non averti et d'aller regarder sur le site de l'Agence. Parfois, moi-même, je m'y suis perdue alors que je suis quand même un petit peu avertie. Je trouve que ce serait utile d'avoir une mesure de ce retour du grand public par rapport au site de l'Agence.

M. le président :

Je voudrais d'abord remercier Mme la Présidente et la commission du travail qui est réalisé. Il ne faut pas mésestimer l'aspect « communication ». C'est peut-être ce qu'il y a de plus essentiel. Si nous ne communiquons pas bien, nous ne sommes pas à l'abri de désinformations et de messages réducteurs.

J'ai même dit l'autre jour en bureau du comité de bassin que j'aimerais bien que nous écrivions *Le Sdage pour les nuls*. Mettez-vous à la place d'un citoyen qui regarde le document que nous allons écrire. C'est tellement compliqué que l'on jette l'éponge. J'aimerais bien que nous expliquions : pourquoi faisons-nous un Sdage ? Pourquoi le révisons-nous ? Quels sont les enjeux ? Et que nous revenions un peu à l'essentiel. J'aimerais que l'on dise : « Nous avons tel et tel problème, nous essayons de les régler et voilà ce que nous proposons ». Ce n'est pas 7b, 7c parce que personne ne comprend.

Je pense que nous avons un intérêt à avoir un document structuré. Encore une fois, il ne s'agit pas de remettre en cause le travail exceptionnel qui est accompli par les services parce qu'il faut à un moment donné de la technique pour exprimer une idée. Toutefois, il faut aussi que nous puissions parler aux citoyens. Je pense que le volet « communication » dans notre affaire n'est pas à négliger. C'est très important.

Je vous remercie pour le travail. Je pense que là aussi, collectivement, nous avons besoin de progresser sur le sujet.

M. MÉRY :

Je viens renforcer les propos de Mme Aubert sur la question de l'évaluation parce que la communication et *Le Sdage pour les nuls*, c'est quelque chose de plus qu'important.

Je viens de faire un rapide calcul. Je vous avoue que je n'avais pas préparé cela avant mais nous voyons que 3 647 personnes – c'est page 75 du document complémentaire 2 – ont répondu au questionnaire sur le Sdage. Nous sommes tous ici, contents ou pas contents du Sdage, au moins persuadés que c'est un document plus qu'important, plus que structurant et qui nous emmène normalement assez loin.

Ce sont 3 600 réponses individuelles, dont 1 217 signataires d'une cyberaction. Toutes les assemblées – là, je ne mets pas de bons ou de mauvais points – l'assemblée régionale, les CCI en ce qui nous concerne, tout le monde n'a pas répondu. Ainsi, manifestement, y compris dans les assemblées, tout le monde n'est pas persuadé de l'importance du document. A l'inverse, il y a 13 millions d'habitants en 2018 sur le bassin. Grosso modo, nous avons touché 2 % de la population. Je crois que nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Oui, c'est plus qu'important que de réussir à communiquer, à faire comprendre à quoi sert une agence, comment cela fonctionne et surtout quels enjeux nous avons en face de nous.

Je voulais appuyer vos propos et ceux de Mme Aubert. La question de l'évaluation m'interroge vraiment.

[Intervention hors micro]

M. MÉRY :

Autant pour moi... même pas 2 %... 0,02 %... C'est ridiculement faible. Cela doit nous interroger sur les enjeux qu'il y a en face de nous.

M. le président :

L'eau ne doit pas être qu'une affaire de spécialiste. C'est avant tout une affaire citoyenne. Maintenant, nous allons voter.

M. GUTTON :

Il faut que le comité de bassin se prononce sur ce plan de communication. Comme l'a rappelé la présidente de la commission Communication, ce document est important. Il est bien approuvé par le comité de bassin. J'ai bien entendu les observations des uns et des autres sur la fonctionnalité du site internet de l'Agence. Il faudrait surtout utiliser les réseaux sociaux, peut-être plus que les sites internet qui sont plutôt destinés à des gens qui cherchent une information précise.

M. le président :

Nous devons parler du règlement intérieur mais le temps nous étant compté, nous allons arrêter là. Sachant que sur le règlement intérieur, des propositions étaient faites. Nous parlions tout à l'heure notamment de représentation dans les commissions Planification qui vont voter le Sdage. Je redis – et M. Taufflieb l'a fort bien dit aussi – qu'il faut que la délibération qui sera prise à un moment donné soit conforme à la composition du comité de bassin. Sinon, nous ne serions pas raisonnables de proposer un document à notre assemblée si nous ne respectons pas les équilibres du comité de bassin. Je demande à ce que nous soyons très attentifs à cela.

Notre ami, M. Gandrieau, a eu quelques remarques lors d'une dernière réunion sur les conflits d'intérêts. Je voudrais rappeler que nous sommes tous bénévoles, que nous donnons beaucoup. Nous n'avons pas l'habitude de mélanger les choses. Nous pouvons compter sur la grande neutralité et l'honnêteté de tous dans cette affaire. Je voudrais surtout que nous ne nous méprenions pas sur ce qui s'est passé. Les histoires de conflits d'intérêts sont à prendre au sérieux, surtout quand on siège au conseil d'administration de l'Agence où l'on vote des aides. Il existe des règles que Mme la préfète rappelle régulièrement. Cependant, il ne faut pas non plus en faire des tonnes. Nous sommes tous raisonnables sur le sujet.

M. GUTTON :

Nous avons 116 voix pour, une seule voix contre et 2 abstentions. C'est une quasi-unanimité.

- *Plan de communication 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (116 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-18 du 23 novembre 2021.

M. le président :

Mes chers collègues, nous allons maintenant aller déjeuner. Je vous rappelle que nos travaux reprendront à 13h30 par l'intervention de Mme la préfète qui nous donnera son point de vue sur l'organisation du Varenne. Je vous précise bien que cet après-midi d'information, c'est avant tout un après-midi de partage de l'état d'avancement des travaux. Nous ne pouvons pas imaginer que le comité de bassin ne puisse pas s'approprier l'état des travaux et les réflexions qui sont en cours. Nous partagerons cela cet après-midi. Il n'y aura pas de délibération, je le précise tout de suite. C'est une information. Nous serons amenés à en reparler dans les semaines qui vont venir.

La séance est levée à 13h00.

COMITÉ DE BASSIN
Séance plénière du lundi 23 novembre 2020
(à 10h00 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. FOUILLET Olivier Mme LAMOUR Marguerite
A	Mme ALEXANDRE Delphine		
A	Mme ARCANGER Jacqueline		
P	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
A	M. AUZEMERY Alain		Mme RIFFAUD Samia
A	M. AYRAL Bertrand		
P	Mme BARANGER Hélène	EN VISIO	Mme GOUIN Véronique
A	M. BARRY Philippe		
P	Mme BARTEAU Frédérique	EN VISIO	
P	M. BAUDOT Christian	EN VISIO	
P	M. BAYLE Pierre	EN VISIO	
P	M. BEAUDOIN David	EN VISIO	
P	Mme BERNARD Lydie	EN VISIO	

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme BERNARD Nathalie		
A	M. BERTHIER Emmanuel		
R	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS-DEBAT	EN VISIO	
P	Mme BERVAS Viviane	EN VISIO	<i>M. BOTHOREL Eric</i>
P	Mme BESSIN Sabine	EN VISIO	
P	M. BLONDET Jacques	EN VISIO	
A	M. BOCK François		
P	M. BODENES Jean-Michel	EN VISIO	
A	M. BOILEAU Fabien		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
A	M. BOIVENT Joseph		
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	EN VISIO	
P	M. BONNEFOUS Nicolas	EN VISIO	
R	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. François-Jacques CHENAIS	EN VISIO	
A	M. BOTHOREL Eric		
A	Mme BOUVET Françoise		

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme BRAUD Christelle		
A	M. BRIDET Jean-François		
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	M. VAURS Christophe
P	M. BRUGERE Didier	EN VISIO	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. FISSE Eric M. DUPUY Paul-Henry
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	Mme BUCCIO Fabienne		
P	M. BURLLOT THIERRY	SIGNÉ	
R	M. CARTIER Johnny R. par M. Christian FEUILLET	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume
P	Mme CHALOT Marion	EN VISIO	
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
A	Mme DAVAL Catherine		

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	EN VISIO	
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme FOURTUNE *Marion
P	Mme DELATTRE Flavie	EN VISIO	
P	Mme DELMOULY Véronique	EN VISIO	
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Estelle RONDREUX	EN VISIO	M. SUDRY Fabien M. MAILHOS Pascal
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. LEGRET Denis
A	M. DOUCET Claude		
P	Mme DUBOIS Marielle	EN VISIO	
A	M. DUPUY Paul-Henry		
A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
A	Mme ENGSTROM Régine		
A	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
A	M. FAVREAU Laurent		
A	Mme FELIX Irène		
P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. FERRAND Emmanuel		
A	M. FISSE Eric		
A	M. FOUILLET Olivier		
A	Mme FOURTUNE *Marion		
P	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	<i>Mme PEYSSELON Valérie</i>
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	<i>Mme GUEUGNEAU Edith</i>
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	<i>Mme ARCANGER Jacqueline M. MICHEL Louis</i>
A	Mme GARAND Annabelle		
A	M. GARCIA Pierre		
P	Mme GARCON Agnès	EN VISIO	
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	
P	Mme GERARD Barbara	EN VISIO	
P	Mme GERARD Faustine	EN VISIO	
A	Mme GERVES Valérie		
A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		
P	Mme GIRAUD Charline	EN VISIO	

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme GOUACHE Florence		
A	Mme GOUIN Véronique		
A	M. GRANDIERE Jérémy		
A	M. GRELICHE Eric		
P	Mme GRIVOTET Françoise	EN VISIO	
P	M. GUERET Jean-Pierre	EN VISIO	
A	Mme GUEUGNEAU Edith		
P	M. GUILLAUME Pierre	EN VISIO	<i>Mme LE FERRAND Maryvonne</i>
A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
A	M. GUYON Didier		
P	Mme HAAS Betsabée	EN VISIO	<i>M. SOULABAILLE Yann Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé</i>
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
A	Mme HATSCH Valérie		
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
P	M. HENRY Philippe	EN VISIO	<i>M. FAVREAU Laurent</i>

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	EN VISIO	M. MOREL Gilles
P	M. HERVE Pascal	EN VISIO	M. EL ARRASSE Abdelmajid
P	M. HUET Gilles	EN VISIO	
A	Mme HUET Solange		
A	Mme JOUSSELIN Angèle		
R	Mme KERBORIOU Edwige	EN VISIO	
P	Mme KERGUILLEC Véfa	EN VISIO	Mme MAHE Laurence
P	M. LABROUSSE Mathieu	EN VISIO	M. BOCK François
A	Mme LAMOUR Marguerite		
P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
P	Mme LE COGUIC Marjorie	EN VISIO	
P	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth	EN VISIO	
A	Mme LE FERRAND Maryvonne		
P	M. LE GAL Philippe	EN VISIO	
P	M. LE GOFF Roger	EN VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme BOUVET Françoise

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme LE QUER Marie-Christine	EN VISIO	Mme MÉTAYER Béatrice
A	Mme LE SAINT Florence		
A	M. LEBAS Olivier		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	EN VISIO	
R	M. LEGENDRE Rodolphe R. par Mme Laëtitia BESSOULE	EN VISIO	
P	Mme LEGRAND Marion	EN VISIO	
A	M. LEGRET Denis		
P	M. LEIBREICH Johann	EN VISIO	Mme VINCE Agnès
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand M. STOUMBOFF Michel
P	Mme LOUBIERE Delphine	EN VISIO	
A	Mme MAHE Laurence		
A	M. MAILHOS Pascal		
P	M. MARCHEGAY David	EN VISIO	
A	M. MARTIN Didier		
P	M. MARTIN Lionel	EN VISIO	

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. MARTINS Elmano		
P	M. MARY Jean-François	EN VISIO	<i>Mme GERVES Valérie</i>
A	M. MATHIEU Sylvain		
P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	EN VISIO	<i>M. LESTOILLE Jean-Pierre</i>
P	M. MENIER Jean-René	EN VISIO	
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	<i>M. GRELICHE Eric Mme DAVAL Catherine</i>
A	Mme METAYER Béatrice		
P	Mme MÉZIÈRE-FORTIN Marie	EN VISIO	
A	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane		
A	M. MICHEL Louis		
P	M. MILLIERAS Christophe	EN VISIO	
P	Mme MOATAR Florentina	EN VISIO	
A	M. MOELO Didier		
A	M. MOREL Gilles		
A	M. MULLIEZ Stéphane		

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. MURZI Lucien		
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	EN VISIO	
P	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
P	M. PATEY Philippe	EN VISIO	
P	M. PAVILLON Jean-Paul	EN VISIO	
A	M. PERROCHON Serge		
A	Mme PERTHUISOT Johanne		
A	Mme PEYSSELON Valérie		
P	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO	
A	M. POINSSOT Christophe		
P	M. POINTEREAU Rémy	EN VISIO	M. PERROCHON Serge
P	M. POIRIER Fredy	EN VISIO	
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	EN VISIO	<i>M. BOILEAU Fabien M. VINCENT Patrick</i>
A	Mme RIFFAUD Samia		
A	M. RIGLET Jean-Luc		
A	M. RIOL Pierre		
A	Mme ROCHER Isabelle		
P	M. RONDEAU Joseph	EN VISIO	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	<i>M. RIOL Pierre</i>
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO	
P	M. SCHWARTZ Wilfried	EN VISIO	
A	M. SELLIER Guillaume		
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
A	M. SOULABAILLE Yann		
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. SUDRY Fabien		

	MEMBRES	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme TAHERI Françoise		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. TRETOUT Olivier		
P	M. UZENAT Simon	EN VISIO	Mme ALEXANDRE Delphine
P	M. VACHELARD Jean-Luc	EN VISIO	
P	M. VALETTE Charles	EN VISIO	
P	M. VALLEE Mickaël	EN VISIO	
A	M. VAURS Christophe		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
A	M. VIAL Christophe		
A	Mme VIEL Kathia		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	EN VISIO	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	143

Présents : 105
Dont représentés : 8

Quorum 1 / 2 de 187 = 94

Pouvoirs donnés : 39
Absents : 82

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
A	M. DINGREMONT Benoît	
P	M. GUTTON Martin	
A	Mme MONNIER Véronique	

	AUTRES PARTICIPANTS	ÉMARGEMENT
P	M. CHAPLAIS Samuel	
P	M. DUPRAT Jean-Remi <i>Chargé de mission Agriculture, Eau, Forêt et IAA</i>	
P	M. RIDEAU Rodolphe <i>Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i>	